



SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 15 FÉVRIER 2018

DÉBATS



CORREZE
LE DÉPARTEMENT

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	Artisan - Maire d'Ussel	Ussel	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	Auxiliaire puéricultrice	Egletons	22/03/2015
BOISSIERAS Pascale			Yssandonnais	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987		Naves	29/03/2015
BOUZON Christian			Yssandonnais	06/10/2016
CHASSAGNARD Roger	30/12/1946	Retraité de l'Education Nationale - Maire de Laguenne	Sainte-Fortunade	09/03/2008
COLASSON Francis	18/07/1946	Médecin gynécologue	Brive 2	29/03/2015
COMBES Bernard	13/02/1960	Maire de Tulle	Tulle	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	Maître de Conférences des universités - Maire de Beyssenac	Uzerche	29/03/2015
COSTE Pascal	13/09/1966	Exploitant Agricole - Président du Conseil Départemental	Midi Corrézien	09/03/2008
COULAUD Danielle	21/01/1946	Retraîtée - Maire de Margerides	Haute-Dordogne	29/03/2015
DA CUNHA Michel	27/07/1965	Directeur d'établissement de santé	Brive 1	25/05/2008
DELDOULI Najat	01/01/1967	Secrétaire	Brive 4	29/03/2015
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	Architecte	Saint-Pantaléon-de-Larche	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	Retraîtée	Midi Corrézien	29/03/2015
DUCLOS Florence	25/03/1964	Fonctionnaire territorial	Malemort	24/08/2017
DUMAS Laurence	10/09/1966	Secrétaire de Mairie - Maire de Rilhac-Xaintrie	Argentat	22/03/2015
FRONTY Gilbert	25/11/1951	Retraité de l'Education Nationale	Allasac	22/03/1998
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	Retraité	Seilhac Monédières	29/03/2015
LEYGNAC Jean-Claude	26/12/1953	Kinésithérapeute - Maire d'Argentat	Argentat	22/03/2015

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MAURIN Sandrine	03/04/1970	Adjoint administratif	Brive 3	29/03/2015
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	Collaboratrice d'assurance	Ussel	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	Technicien Supérieur à la DRAF – Maire de Lestards	Plateau de Millevaches	28/03/2004
PEYRAMARD Jean-Claude	11/06/1950	Retraité – Maire de Saint-Hilaire-Peyroux	Naves	27/03/1994
PEYRET Franck	18/05/1965	Assistant commercial	Brive 4	29/03/2015
PITTMAN Lilith	27/01/1945		Brive 2	29/03/2015
QUEYREL-PEYRAMAURE Annie	07/08/1959	Cadre secteur social	Uzerche	29/03/2015
RELIAT Michèle	17/02/1954	Conseillère Régionale	Allasac	29/03/2015
ROME Hélène	19/08/1959	Agricultrice	Seilhac Monédières	30/09/2014
ROUHAUD Gilbert	08/01/1951	Retraité – Maire d'Ussac	Malemort	22/03/2015
SIMANDOUX Nelly	15/09/1953	Retraîtée – Maire de Maussac	Plateau de Millevaches	29/03/2015
SOLER Gérard	30/09/1962	Conseiller financier	Brive 3	29/03/2015
STÖHR Jean	28/06/1950	Retraité – Maire de Neuvic	Haute-Dordogne	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	Attaché commercial	Egletons	22/03/2015
TAMIMI Hayat			Brive 1	29/03/2015
TAURISSON Nicole	13/06/1947	Retraîtée – Maire de Noailles	Saint-Pantaléon-de-Larche	29/03/2015
TAYSSE Annick			Tulle	29/03/2015
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	Technicienne	Sainte-Fortunade	29/03/2015

**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PRÉSIDENT :

M. Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,
Mme Hélène ROME, M. Francis COMBY, Mme Lilith PITTMAN,
M. Jean-Marie TAGUET

MEMBRES :

M. Gérard SOLER, Mme Danielle COULAUD, M. Jean-Claude LEYGNAC,
Mme Agnès AUDEGUIL, M. Gilbert ROUHAUD, Mme Florence DUCLOS,
M. Francis COLASSON, Mme Ghislaine DUBOST, M. Franck PEYRET,
Mme Nicole TAURISSON, M. Jean STÖHR,
Mme Nelly SIMANDOUX, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
M. Bernard COMBES, Mme Émilie BOUCHETEIL, Mme Pascale BOISSIERAS,
Mme Hayat TAMIMI, M. Gilbert FRONTY, Mme Annick TAYSSE,
M. Michel DA CUNHA, Mme Michèle RELIAT, M. Roger CHASSAGNARD

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

COHÉSION SOCIALE

Président : Mme Marilou PADILLA-RATELADE

Vice-Président : M. Francis COLASSON

Membres :

Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,
Mme Lilith PITTMAN, Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, M. Gilbert ROUHAUD,
M. Gérard SOLER, M. Jean STÖHR, Mme Pascale BOISSIERAS,
M. Michel DA CUNHA, Mme Hayat TAMIMI, Mme Annick TAYSSE

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Mme Laurence DUMAS

Vice-Président : Mme Nelly SIMANDOUX

Membres :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Danielle COULAUD, Mme Najat DELDOULI,
M. Jean-Claude LEYGNAC, Mme Florence DUCLOS, M. Christophe PETIT,
Mme Hélène ROME, M. Jean-Marie TAGUET, M. Roger CHASSAGNARD,
M. Jean-Claude PEYRAMARD, Mme Michèle RELIAT, Mme Stéphanie VALLÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

Président : M. Franck PEYRET

Vice-Président : M. Jean-Jacques LAUGA

Membres :

M. Francis COMBY, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST,
Mme Laurence DUMAS, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, Mme Nelly SIMANDOUX,
Mme Nicole TAURISSON, M. Christian BOUZON, Mme Émilie BOUCHETEIL,
M. Bernard COMBES, M. Gilbert FRONTY

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Mme Patricia BUISSON

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES

M. Éric LARUE

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

M. Laurent DARTHOU

CHEF DE CABINET

M. Vincent SEROZ

Table des matières

CONSEIL DÉPARTEMENTAL du 15 FÉVRIER 2018

PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président et introductions	9 à 18
---	--------

EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

301	Orientations budgétaires du Département pour 2018 -DOB-	19 à 28
302	Compensations des charges et ressources transférées du Département de la Corrèze à la Région NOUVELLE-AQUITAINE au titre des transports	29
303	Approbation de la convention de partenariat entre le Conseil Départemental et le SDIS de la CORRÈZE pour la période 2018-2021	30 et 31
304	Marchés publics et accords-cadres Délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil Départemental Article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales	32

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

- | | | |
|-----|---|----------|
| 201 | Développement des Territoires - Aides aux collectivités | 33 à 37 |
| 202 | Sécurité routière sur les Routes Départementales - Droit à l'expérimentation d'un dispositif local relatif à la vitesse maximale autorisée | 38 et 39 |
| 203 | Contournement Sud de Lubersac.
Bilan de la concertation publique et choix du tracé pour la poursuite des études | 40 |
| 204 | Programme d'élagage des Routes Départementales 2018-2021 - Conventions de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la CORRÈZE, l'Association Syndicale d'Aménagements Fonciers Agricoles de la CORRÈZE (ASAFAC), ENEDIS | 41 à 47 |
| 205 | Evaluation des aides à l'habitat - Proposition d'évolution | 48 et 49 |
| 206 | Rapport sur la situation de la Collectivité en matière de Développement Durable 2017-2018 | 50 |

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

- | | | |
|-----|--|---------|
| 101 | Elaboration du nouveau Schéma Départemental de l'Autonomie 2018-2022 : objectifs et méthodologie | 51 à 55 |
| 102 | Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques 2018-2021 - Aides aux structures d'enseignement artistique pour 2018 | 56 |
| 103 | Partenariat avec l'ODCV - Convention : 2018-2019-2020-2021 | 57 |
| 104 | Programme d'actions pour les Journées Européennes du Patrimoine 2018 | 58 |
-

M. LE PRESIDENT – Mes chers Collègues, je vous présente mes excuses pour ces vingt minutes de retard. Un certain nombre d'élagueurs de Corrèze s'étaient invités dans nos locaux à la suite du rapport que nous avons sur le sujet. J'ai échangé avec eux, en amont de la séance, sur un certain nombre de choses. Nous en reparlerons lors de l'examen de nos différents rapports.

Sandrine MAURIN, secrétaire de séance, va procéder à l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux).

* *

*

Mes chers Collègues, cette première séance de l'année s'ouvre sur le débat d'orientations budgétaires 2018 pour notre Département. A mi-mandat, ce débat est l'occasion de revenir sur trois années d'actions et de fixer les perspectives pour l'avenir.

Depuis trois ans, nous conduisons une politique à la fois responsable et ambitieuse, qui nous permet d'aborder cet exercice budgétaire avec une certaine sérénité. Les décisions courageuses que nous avons prises depuis 2015 portent leurs fruits. Elles nous incitent à maintenir le cap, en poursuivant nos efforts pour mener à bien nos actions et nos projets de service de la Corrèze et des Corrèziens. Francis COMBY reviendra, tout à l'heure, sur le bilan de l'année 2017, les perspectives pour 2018 et les années suivantes.

Cette année, encore, nos orientations budgétaires sont celles des engagements tenus. Nous avons pris l'engagement de ne pas augmenter les impôts ; en 2018, nous maintiendrons le niveau de fiscalité, comme les trois années précédentes.

Nous avons également pris l'engagement de désendetter notre Collectivité. Après avoir réduit la dette de 16,5 M€ ces trois dernières années, nous pouvons poursuivre, cette année, à hauteur de 7 M€ en 2018, car notre excédent de fonctionnement de plus de 20 M€ permet de financer 75 % du programme « 100 % Fibre ».

Nous avons pris l'engagement de réduire nos dépenses de fonctionnement pour optimiser nos investissements. Nous tiendrons le cap en 2018. Réduire le fonctionnement, ce n'est pas faire des économies pour les économies. Depuis trois ans, nous avons démontré qu'il est possible de faire des économies tout en conservant un Département fort sur ses missions et sur ses valeurs : la proximité, la qualité du service, la justice sociale, la cohésion des territoires et l'innovation. Nos efforts de gestion, à hauteur de 15,5 M€, sur les trois dernières années, ont permis de faire face à la baisse des dotations d'Etat, pour 12,8 M€. Nous avons ainsi conservé notre capacité d'action, avec des politiques plus efficaces et souvent innovantes, car le contexte budgétaire nous oblige à repenser nos politiques publiques, notamment dans le domaine de la solidarité.

Aujourd'hui, le Gouvernement commence à reconnaître ce que nous faisons depuis trois ans en Corrèze : notre modèle de solidarité est à bout de souffle, le seul moyen de le préserver, c'est de le repenser en profondeur et de le réinventer.

C'est ce que nous avons fait dans le domaine de l'enfance, avec le nouveau Schéma Départemental adopté fin 2017. En concertation avec nos partenaires, nous avons imaginé de nouveaux modes de prise en charge, comme familles solidaires ou d'hébergements, avec des appartements partagés que nous mettons en place près du Centre Départemental de l'Enfance, pour les jeunes les plus autonomes.

RÉUNION DU 15 FÉVRIER 2018

Dans le secteur des personnes âgées et handicapées, nous devons également innover : ce sera un des enjeux majeurs du nouveau schéma de l'autonomie que nous lançons aujourd'hui. Sandrine MAURIN vous en présentera la méthode, largement participative, car là aussi, il nous appartient de réfléchir collectivement, pour inventer le modèle de maintien à domicile de demain pour les personnes âgées et imaginer de nouvelles formes de prise en charge des personnes handicapées.

Depuis trois ans, nos efforts budgétaires ont permis de préserver notre action pour le bien-vivre ensemble des Corrèziens. Nous confirmons ce choix cette année, en maintenant le soutien à la jeunesse, à la culture et aux sports, pour accompagner la vie associative, soutenir le bénévolat et garantir l'animation des territoires.

Dans le cadre du schéma des enseignements artistiques, Francis COLASSON vous proposera tout à l'heure de maintenir le niveau de nos aides aux écoles de musique pour 2018.

Pour la jeunesse et les familles, Gilbert ROUHAUD vous présentera le renouvellement de notre partenariat avec l'ODCV (Oeuvre Départementale des Centres de Vacances) pour les quatre prochaines années.

Depuis 2015, nous avons misé sur l'investissement pour assurer la dynamique économique, soutenir l'activité en Corrèze. Nous poursuivons cette dynamique en 2018, en maintenant le même niveau d'investissement qu'en 2017 sur tous les secteurs, à hauteur de 40 M€. Nous inscrivons aussi 20 M€ supplémentaires pour financer, dès cette année, 75 % du programme « Corrèze 100 % Fibre ».

En juillet 2016, nous avons fait un double choix stratégique : celui de mettre en place, d'ici 2021, un réseau public très haut débit par fibre, partout et pour tous, en commençant le déploiement par les zones les moins bien desservies actuellement, et celui de l'exploiter publiquement, en adhérant à la société publique locale, Nouvelle-Aquitaine THD, pour l'exploitation et la commercialisation. Selon un plan d'affaires élaboré par la Société Publique Locale (SPL) Aquitaine Très Haut Débit, en mai 2017, avec une prévision de 60 % de prises raccordées à dix ans, ce sont 65 M€ de redevances d'exploitation qui reviendront à la Corrèze sur les dix prochaines années ou, plus précisément, de 2021 à 2032.

Ce n'est pas rien. C'est certainement la première fois que le Département de la Corrèze autofinance un projet d'une telle ampleur et réalise un investissement productif. Aujourd'hui, ce programme est entré dans sa phase opérationnelle, avec la signature des marchés et des ordres de service, en janvier dernier. Nous étions réunis avec vous tous et les maires et les Présidents de Communautés de Communes et d'Agglomérations, lundi, pour présenter les modalités concrètes du travail de terrain qui va s'engager la semaine prochaine. Nous renforçons aussi notre effort pour l'aide aux collectivités, dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec les communes et les intercommunalités. Nous mobiliserons 40 M€ sur la période 2018-2020, qui généreront plus de 250 M€ de travaux partout en Corrèze. Christophe PETIT vous présentera les nouvelles modalités de contractualisation avec les collectivités.

Nous maintiendrons également notre effort d'investissement sur les routes, à hauteur de 14 M€, pour continuer à améliorer notre réseau et à dérouler notre plan « Routes 2025 », notamment avec le contournement de Lubersac, dont le projet vous sera proposé tout à l'heure par Jean-Marie TAGUET. Qu'il s'agisse de l'entretien courant et de la modernisation ou des grands travaux, la sécurité est au cœur de nos politiques routières. Chaque accident reste, bien sûr, un drame pour les familles touchées, mais nos efforts portent leurs fruits, avec des résultats encourageants en termes de baisse de l'accidentologie en Corrèze. Ces résultats, qui vont à l'inverse de la tendance nationale, et la qualité de notre réseau routier, nous permettent, aujourd'hui, de proposer au Gouvernement, d'expérimenter une vitesse maximale autorisée à 90 km/h sur 975 kilomètres de routes départementales. Christophe ARFEUILLERE vous présentera ce projet qui répond aux attentes des Corrèziens pour leur mobilité du quotidien.

Vous le voyez, ces orientations traduisent à la fois le respect de nos engagements, notre sérieux budgétaire, notre sens des responsabilités et notre ambition pour la Corrèze.

Et pourtant, comme par le passé, nous ne pouvons attendre, ni compter, sur aucune reconnaissance du Gouvernement. Après la réforme générale des politiques publiques, conduite par Nicolas SARKOZY, dans une logique purement administrative et comptable, sans aucune prise en compte des réalités des territoires, après la contribution au redressement des comptes publics de la Nation, imposée par François HOLLANDE, de façon unilatérale, sans concertation avec les collectivités, nous aurions pu espérer, avec le contrat de confiance proposé par Emmanuel MACRON, une approche plus pragmatique et concertée. Or, il n'en est rien. Du point de vue de l'Etat, toutes les collectivités seraient comme lui, de mauvais élèves. Il faudrait donc les encadrer par des mesures arbitraires et même les punir avec un système de malus.

Alors, où est la confiance ? Qu'en est-il des collectivités vertueuses ? Quelle reconnaissance de leur sérieux budgétaire ? Quid de bonus pour ceux qui ont fait des efforts de gestion, au-delà même de ce qui leur a été imposé ? En Corrèze, nous n'avons pas attendu le « Nouveau Monde » pour encadrer nos dépenses de fonctionnement. Nous les avons réduites de 15,5 M€ en trois ans, quand l'Etat nous retirait 12,8 M€ de dotations. C'est donc un bonus de 2,7 M€ que nous demandons à l'Etat, en reconnaissance de nos efforts.

La problématique des départements aujourd'hui, ce n'est pas la dépense, c'est la recette. Pourtant, nous n'avons toujours aucune réponse du Gouvernement sur la question du financement des allocations individuelles de solidarité (APA -Allocation Personnalisée d'Autonomie-, PCH -Prestation de Compensation du Handicap- et rSa -revenu de Solidarité active-) et la prise en charge des mineurs non accompagnés. Aucune réflexion n'a été engagée sur la mise en place d'un système de péréquation horizontale qui apparaît, pourtant, comme le seul salut possible pour les départements ruraux.

Comme nos collègues de l'Assemblée des Départements de France, nous refusons aujourd'hui de nous engager dans le pacte de confiance proposé par le Gouvernement. Nous ne pouvons souscrire un contrat dont les paraphe essentiels restent toujours en blanc. Nous avons pris nos responsabilités, nous attendons que le Gouvernement fasse de même, en passant des promesses aux actes, pour nous garantir les moyens de notre action.

Je vous remercie.

La parole est à Bernard COMBES.

M. COMBES – Merci Monsieur le Président. Bonjour à vous toutes et à vous tous. Je voudrais, moi aussi, vous parler de la ruralité. On est tous concernés, dans ce Département, à divers titres.

Nous avons réussi, collectivement, cette année, à limiter, pour la prochaine rentrée scolaire, les suppressions de classes dans les écoles rurales de la Corrèze, malgré des postes ponctionnés pour doubler le nombre d'enseignants en CP et en CE1, dans les zones d'éducation prioritaire de Brive. A ce titre d'ailleurs, la carte scolaire qui nous a été présentée est une carte en trompe-l'œil, puisqu'en supprimant plus de maîtres que de classes dans les groupes scolaires, et en les mettant dans les CP et les CE1 dédoublés, nous n'avons fait que déplacer la problématique et ne pas la régler.

Cela pourra-t-il se reproduire à l'avenir ? Je n'en suis pas du tout sûr, surtout si les effectifs continuent à diminuer dans les écoles rurales et, parfois urbaines, comme c'est le cas. Je ne vois rien, aujourd'hui, qui pourrait permettre d'augmenter, ou même de maintenir, le nombre de ces élèves dans nos écoles. Alors qu'il faudrait des mesures incitatives fortes pour amener les jeunes à s'installer ou à rester dans les territoires ruraux, les habitants de ces territoires sont pénalisés. Un des derniers exemples, c'est la hausse de la taxe des carburants, qui affecte les ruraux, bien plus que les habitants des métropoles. Un autre exemple : la suppression du prêt à taux zéro pour l'achat d'un logement neuf dans les territoires ruraux à partir de 2020. Et ce prêt est d'ores et déjà amputé de moitié dans ces territoires, alors qu'il est maintenu à 40 % du prix du logement, dans les grandes agglomérations. A partir de 2020, le prêt à taux zéro dans les secteurs ruraux et les villes moyennes ne pourra être accordé que pour l'achat d'un logement ancien et à condition que des travaux de rénovation soient réalisés dans les trois ans.

On peut comprendre que des dispositions soient prises pour favoriser l'achat de logements anciens dans les petites villes et les bourgs où les habitations vacantes sont nombreuses et pour éviter le mitage. Mais je suis persuadé que dissuader les constructions neuves dans les territoires ruraux incitera des jeunes à aller habiter ailleurs, c'est-à-dire encore et toujours dans les métropoles : c'est une discrimination de plus contre la ruralité.

Vous-même, Monsieur le Président, vous proposez de modifier, dans le même sens, vos subventions pour l'achat d'un logement. Elles ne seraient plus accordées, désormais, que pour des logements anciens, ce qui vous permettra, au passage, de faire, peut-être, quelques économies.

Mais les territoires ruraux ne s'en sortiront pas avec des mesurette, non plus qu'avec une part de mirage ou de fantasmes comme ceux du « rural pôle » dont j'ai vu apparaître la naissance dans le Haut-Limousin. J'ignore si les experts sont toujours experts. Mais en tout cas, vous les avez rencontrés et c'est bien de discuter avec eux.

Ce qu'il faudrait obtenir, c'est que l'Etat apporte, aux territoires ruraux, une dotation par habitant (et vous l'avez soulevé) au moins aussi élevée que celle qu'il verse aux métropoles. On en est loin, très loin, et vous l'avez très justement relevé.

La Conférence Nationale des Territoires, organisée en décembre par le Gouvernement, a présenté un dispositif de soutien pour les villes moyennes, notamment les cœurs de villes. J'espère que Tulle, Brive et Ussel pourront en bénéficier. Et pour les territoires ruraux, quelles sont les mesures de soutien annoncées par le Gouvernement ? Quelles aides pour développer ou même préserver l'emploi, pour soutenir les activités dans la ruralité ? Rien. Il n'y en a aucune. Alors qu'il serait nécessaire de créer des zones franches ou d'accorder de fortes exonérations fiscales aux entreprises installées dans ces territoires, notamment aux commerçants et aux artisans.

Je le répète, il est indispensable de prendre des mesures fortes, pour inciter réellement les familles, et notamment les jeunes, à s'installer ou à demeurer dans les territoires ruraux. Sinon la Corrèze sera peut-être entièrement couverte par le très haut débit, Monsieur le Président, dans trois ans, mais il n'y aura plus beaucoup de monde pour l'utiliser, en dehors des agglomérations de Brive et de Tulle.

Voilà pour le propos un peu d'introduction.

Je voudrais simplement aussi vous demander s'il serait possible de faire un point d'information sur « Corrèze Boost Emploi ». Nous avons vu, dans la presse, récemment, des entreprises qui recherchaient des salariés, notamment pour la fibre. Nous l'avons vu récemment pour les métiers du bois. On s'aperçoit que quand un grand quotidien local annonce ce besoin de création d'emplois ou cette recherche d'emplois, des CV arrivent en masse chez les entrepreneurs. Donc, il y a un problème particulier. Vous saviez qu'on allait faire de la fibre. Peut-être qu'il faut aussi mettre en adéquation « Corrèze Boost Emploi » avec les entreprises qui vont la poser cette fibre et trouver les jeunes, ou les moins jeunes, qui voudraient se former pour la poser.

Je voudrais dire aussi qu'on est en droit d'être inquiet sur le pouvoir d'achat des Corrèziens, et notamment des seniors. Les retraités ont été ponctionnés en janvier d'une forte hausse de la CSG (Contribution Sociale Généralisée). Sur les marchés de nos villes, on entend beaucoup cette difficulté et cette plainte : augmentation du gaz, augmentation des taxes de l'essence, augmentation de la CSG, suppression à venir et probable de la taxe d'habitation, mais il faut attendre pour voir, suppression de l'impôt sur la fortune, ça, c'est fait, au moins c'est gagné et la flat tax aussi.

C'est vrai que si les Députés En Marche ont été invités à ne pas se présenter sur les marchés de la Corrèze et d'ailleurs (en même temps, il n'y en a qu'un, mais c'était toujours ça de pris) ce serait bien qu'ils y reviennent et qu'ils aillent écouter un peu ce que dit le peuple. Ça leur donnerait peut-être une idée de ce qui pourrait se passer dans quelques années ou dans quelques mois.

Voilà et puis, faire un point sur l'élagage. On a vu les élagueurs et leurs problèmes ; il faut peut-être regarder ce qu'il en est. Et puis un point (vous l'avez fait très précisément) sur la situation de la fibre. On était présent à la réunion que vous avez organisée avec les élus. Je pense que les choses avancent, elles se cadrent. On aura besoin d'un peu plus de précisions. Mais en tout cas, avançons et travaillons ensemble.

Merci à vous.

M. LE PRESIDENT – Merci. Christophe.

M. ARFEUILLERE – Merci, Monsieur le Président. Bonjour chers collègues. Donc un peu plus de six mois après l'installation du nouveau Gouvernement et après la traditionnelle période d'état de grâce, les territoires ruraux découvrent ce qu'est le « Nouveau Monde » ou plutôt le Nouveau Monde découvre qu'il existe, en France, des territoires ruraux. Car c'est peu dire que les départements ruraux, leurs élus, leurs habitants ne sont pas la priorité du Gouvernement actuel.

Nous l'avons constaté, d'abord, dans la préparation de la carte scolaire 2018 (je ne reviendrai pas sur la méthode utilisée par l'Education Nationale sur ce dossier) dont les acteurs locaux ont été écartés, notamment les élus qui représentent, pourtant, les citoyens et connaissent parfaitement l'organisation et les réalités de chaque territoire.

Nous nous sommes donc mobilisés, aux côtés des maires, des parents d'élèves et des enseignants, pour faire entendre la voix du terrain et de la raison. Cette mobilisation a porté ses fruits. En effet, sur vingt-quatre classes menacées de fermeture initialement, seules six seront finalement supprimées et huit classes seront ouvertes. Si on peut se satisfaire de cette première décision, nous avons souhaité aller au-delà pour nous protéger à plus long terme et en finir avec les réorganisations annuelles de la carte scolaire.

Avec l'Association des Maires, nous avons proposé un plan sur quatre ans, pour l'école corrézienne, qui sera établi en concertation avec tous les membres du Conseil Départemental, de l'Education Nationale, Etat, élus, représentants des enseignants et des parents. Le CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale), comme nombre d'instances, doit redevenir un véritable espace de dialogue et de travail, dans lequel les élus doivent prendre toute leur place. Ces instances ne sauraient être de simples chambres d'enregistrement des décisions prises par l'administration. Il s'agit là de défendre l'avenir de nos enfants, de nos écoles, de nos communes et de nos territoires ruraux.

Il en va de même sur la décision du Gouvernement d'abaisser la vitesse à 80 km/h sur le réseau routier. Là aussi, pas l'ombre d'une concertation avec les acteurs de terrain et notamment les premiers concernés en tant que gestionnaires de la route : les départements. Aucune concertation également, mais aucune confiance non plus dans la capacité des départements à analyser, à co-construire et à proposer. Plutôt que d'appliquer une règle uniforme sur tout le territoire national, pourquoi ne pas faire confiance aux élus de terrain qui ont la connaissance du réseau routier et des caractéristiques de l'accidentologie ? Lors du lancement des Assises Nationales de la Mobilité, en juin dernier, le Président MACRON avait fixé sa priorité : les transports du quotidien. Force est bien de reconnaître qu'avec cette mesure, ce sont, une fois de plus, les habitants du monde rural qui sont pénalisés dans leur mobilité du quotidien. Je vous présenterai, tout à l'heure, comme l'a dit le Président COSTE, une proposition d'expérimentation pour notre Département, très attendue par les Corrésiennes et les Corrégiens.

Autre sujet : le pacte financier que nous propose l'Etat. Sur ce point encore, le Président Pascal COSTE nous l'a rappelé, aucune confiance et aucune reconnaissance des collectivités vertueuses. En Corrèze, nous avons pris nos responsabilités avec des mesures courageuses. Elles ont permis de réduire nos dépenses, pour faire face à la baisse des dotations de l'Etat et même au-delà, pour conserver, bien sûr, notre capacité à agir, au service des Corrégiens.

Les départements, et notamment les plus ruraux, vont dans l'impasse sur le plan financier, si l'Etat ne règle pas la question de leurs ressources. Notre Président, Pascal COSTE, avec d'autres collègues des départements ruraux, de l'ADF (Assemblée des Départements de France), travaille à des propositions. Mais là aussi, il faut que l'Etat soit à l'écoute, qu'il reconnaisse les problématiques particulières des départements ruraux et qu'il fasse confiance aux élus, dans leur capacité à proposer des solutions.

Notre responsabilité d'élus, c'est de faire entendre nos inquiétudes et de manifester nos désaccords, lorsque c'est nécessaire. Comme sur les trois sujets que je viens de citer. Mais notre responsabilité d'élus, c'est aussi

d'accompagner les politiques nationales, lorsqu'elles vont dans le bon sens. C'est notamment le cas du contrat de transition écologique, pour lequel la Corrèze a été retenue comme l'un des deux territoires d'expérimentation en France. Aujourd'hui, le Département de la Corrèze, nous sommes force de proposition dans ce domaine, avec une démarche constructive, pour valoriser notre territoire dans l'intérêt du développement harmonieux de la Corrèze et du bien-vivre en Corrèze. Nous sommes et nous continuerons à être pleinement engagés pour la défense et la promotion d'une ruralité et d'une Corrèze dynamique.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Merci aux deux groupes pour cette expression de leur responsabilité.

Quelques éléments. Sur l'habitat, il ne s'agit pas de faire des économies, mais peut-être de pouvoir cibler la mesure (calée, d'ailleurs, sur ce que font d'autres collectivités dans le Département) pour permettre d'éviter quelques effets d'aubaine et, surtout, de dégager des marges sur l'efficacité énergétique. L'idée n'est pas de réduire l'enveloppe habitat au global. Nous le verrons dans le cadre des OB, et plus particulièrement dans le cadre du budget. Il s'agit de dégager plus de moyens sur la mesure d'isolation des bâtiments et peut-être aller (je pense que nous avons le temps de la réflexion d'ici là) vers une mesure sur les bailleurs sociaux, plus que sur l'habitat privé, car il concerne le public le plus fragile et en demande. C'est d'ailleurs dans ce sens que nous avons effectué, à Tulle, la visite de la résidence Ventadour, dont la réalisation a permis de réaliser 70 € d'économie de charge pour les familles. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le cadre des contrats de transition écologique. En effet, comme je le disais hier lors d'une réunion téléphonique avec les responsables du Ministère de l'Ecologie, lorsqu'on enlève 50 à 70 € sur les loyers, dans des départements difficiles, où les offices HLM (Habitations à Loyers Modérés) ne sont pas florissants, compte tenu des publics en difficultés, c'est bien à court terme pour les locataires. Or, si on retire 2 M€ de loyers à l'office HLM, qui était parvenu à 500 000 € d'excédent de fonctionnement pour investir, l'effet boomerang risque d'être encore plus terrible. Pour un loyer moyen de 340 €, une réduction de 50 € est appréciable, mais encore faut-il que cela ne bloque pas la réalisation d'autres actions.

Sur la carte scolaire, je pense qu'on a dit les choses. Nous sommes vraiment en responsabilité. L'idée, c'est que ces mesures ne pourront être reproduites chaque année. Nous devons nous réunir autour d'une table pour regarder concrètement, comment agir durablement, dans l'esprit de la convention ruralité, éventuellement en la rendant plus coercitive. En effet, malheureusement, comme beaucoup d'élus, ces derniers ne prennent des décisions que lorsque les choses vont très mal. Peut-être que, dans le cadre de la contractualisation avec les communes, nous pourrions garder une part réservataire sur les écoles et aller aider en fonction du schéma global corrézien que nous pourrions avoir sur quatre ans. Ceci nous éviterait ou de voir certains élus faire des travaux au motif que leur école est en danger, pour se vanter d'avoir fait ce qu'il fallait. Ce n'est pas sérieux. Nous devons nous poser en responsabilité sur le sujet. Vos deux expressions allaient dans ce même sens.

Sur le rural pôle, il s'agit de ne pas couper le débat, car ce n'est pas simple. Nous souhaitons avant tout soulever la question de la différence sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) entre 15,3 € par habitant, en communauté de communes et d'agglomération, et 60 € dans les métropoles.

Si nous faisons cette proposition, c'est parce que nous avons la chance d'avoir un rapporteur général des collectivités, en la personne de notre Député Corrèzien de la majorité et il est important qu'il se saisisse du sujet et qu'il agisse en ce sens.

Sur « Corrèze Boost Emploi », l'idée conduite par l'IDEFOP (Institut pour le Développement personnel et la Formation Permanente) était de décliner le Comité Régional de l'Emploi, des Formations et de l'Organisation Professionnelle et, avec le Préfet et la Région, de piloter, avec les intercommunalités, les syndicats professionnels, les syndicats salariés, les établissements de formation, un travail de suivi de l'emploi. Nous avons prévu de faire le bilan de « Corrèze Boost Emploi », lors de la séance du budget. C'est en cours de préparation. Nous avons également prévu de voir le bilan du forum qui s'est tenu en termes de retour. Car, nous avons un problème croissant d'adéquation entre l'employabilité de nos chômeurs et le besoin d'un certain nombre d'entreprises. Certaines entreprises, qui ont des

carnets de commandes pleins, manquent de roboticiens ou d'électromécaniciens. Cela fait partie des choses sur lesquelles il faut avancer.

L'élagage, nous y reviendrons en milieu de séance, lors de l'examen d'un rapport et devons travailler le plus possible de concert et peut-être ne pas prendre à la lettre des schémas. Roger.

M. CHASSAGNARD – Bonjour à tous. Par rapport à ce que vous avez dit sur les offices, je crois qu'il y a un volet qui n'est pas paru, c'est le fait de réhabiliter le patrimoine des offices. Ceci permettra aux locataires d'avoir moins de charges et de revaloriser le patrimoine. Demain, cela signifie que les logements réhabilités seront attractifs et que les gens continueront à se positionner dessus.

Si en revanche, par rapport aux coupes sombres du Gouvernement, nous décrochons, nous consommerons plus sur le plan énergétique, le patrimoine sera dévalorisé et plus personne ne voudra occuper les logements sociaux.

Il ne faut pas perdre de vue ce volet-là. Il me paraît très important de conserver un niveau correspondant au souhait des gens.

M. LE PRESIDENT – Tout à fait. Merci. Michel DA CUNHA.

M. DA CUNHA – Merci Monsieur le Président, de me donner la parole, à l'issue du débat général, avec un peu d'émotion. En effet, je vous annonce officiellement que c'est ma dernière plénière et que, bientôt, je céderai la place à mon suppléant, Cédric LACHAUD, ici présent, après avoir exercé trois mandats et dix ans en tant que Conseiller Général et Conseiller Départemental.

Cette décision est bien évidemment mûrement réfléchie et pour moi l'occasion de faire le bilan d'un engagement citoyen de longue date. Je sais qu'ici, beaucoup peuvent se prévaloir d'un engagement plus ancien. Pour moi, cela représente entre quinze et vingt ans d'engagement au service de la chose publique.

Alors, bien sûr, ce bilan est une affaire personnelle : j'ai une petite idée de ce que j'ai pu faire, de ce que j'ai pu apporter et tous ceux que j'ai pu croiser, que ce soit les électeurs, les administrés, les militants, mes collègues élus, je sais que chacun se fera son idée et je leur laisse volontiers cette liberté.

Mais j'ai souhaité, Monsieur le Président, que ce moment soit particulier, parce que pour moi, c'est une opportunité et une volonté, aussi, de rendre un hommage républicain à tous les élus, à tous ceux qui s'engagent au service des autres, au service des citoyens et, bien évidemment, au-delà de tous les clivages politiques, même si, je le dis clairement, je fixe le périmètre au périmètre républicain.

Alors, la première partie de cet hommage, c'est bien évidemment de penser aux Présidents qui vous ont précédé Monsieur COSTE, bien sûr François HOLLANDE et une pensée bien sûr émue en pensant à Gérard BONNET et à tout ce qu'il a pu apporter à ce Département et à vous-même, Monsieur le Président, pour le travail que vous accomplissez depuis que vous êtes élu.

Bien sûr, une pensée pour tous mes collègues élus, qui n'ont pas eu la possibilité (parce que les électeurs en ont décidé autrement) de poursuivre leur mandat au service du Département. Je pense aussi à eux parce qu'ils ont aussi accompli un travail remarquable (je ne peux pas les citer, car il y en aurait trop). Je veux évidemment vous saluer et vous remercier, tous, avec une pensée particulière pour mes collègues issus de mon groupe, qui ont eu à me supporter aussi, par rapport à des prises de position, des choix que nous avons pu faire, à la fois ensemble et individuellement.

Cet hommage, c'est aussi et avant tout un hommage à la République, cette République que nous chérissons tous. Cet hommage donc qui, évidemment, est un hommage à la démocratie représentative, qui est malmenée ces temps-ci, avec un ennemi, dont nous avons tous à craindre, qui est, bien évidemment, l'abstention. Parce qu'on imagine d'autres systèmes, on imagine qu'on peut faire autrement, certes, mais on en revient aux fondamentaux de la République et les fondamentaux, c'est effectivement que ça passe d'abord par le vote et par une démocratie représentative et des élus qui s'engagent.

Chaque élu, bien évidemment, est dépositaire de ce fragment de la République. Dépositaire, avec toutes les valeurs que ça représente, l'engagement qui est le leur. Et je voudrais rendre hommage, encore une fois, à tous ces élus, du plus petit Conseiller Municipal, qui ne consacre que quelques heures, parce qu'il ne peut pas faire plus, à tous ces mandats plus importants, maire adjoint, maire, conseiller régional, conseiller départemental, président de ces deux exécutifs, départements, régions et les députés et sénateurs. Si j'en oublie, je vous présente mes excuses. Je veux rendre hommage à toutes ces personnes-là qui œuvrent tous les jours.

Et puis, il y a un petit slogan qui m'est revenu, parce que finalement, je me suis dit, au bout de tout ce temps, qu'est-ce qu'il te reste ? Eh bien ce qui me reste, Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un regard sur la vie et un regard sur les choses. Je ne peux pas m'empêcher, quand je traverse un village, de regarder les aménagements urbains, les arbres (Monsieur le Président, c'est un sujet qui nous occupe tous en ce moment) et je me connecte et je me pose la question de savoir ce qui se passe, est-ce que je vais avoir accès, et c'est un sujet qui vous occupe et qui nous occupe actuellement, quand je vois un équipement, un gymnase, un stade, je me dis qu'on pourrait mettre un nom à tous ces équipements, le nom de l'élu qui a porté ça, qui a fait en sorte que ça puisse exister.

Alors, ce petit slogan que j'ai écouté quand j'étais enfant, et qui m'avait intrigué, c'était : « si vous l'avez, c'est qu'un routier vous l'a amené ». Je me demandais ce que cela signifiait. Très franchement, je peux transposer ça au travail que font les élus, parce que si vous l'avez, c'est forcément qu'un élu vous l'a amené. C'est rendre hommage à tout ce travail, ce combat permanent et tous les sujets que vous évoquez, que nous défendons, que vous défendez pleinement en tant qu'élu local, face à l'Etat, face aux collectivités plus importantes. C'est pour moi une grande fierté d'avoir participé à ça. Alors, je suis fier, effectivement, d'avoir participé à ce collectif et à cette Assemblée Départementale, fier d'avoir servi la République, fier que la République, aussi, m'ait fait une place. Je ne suis pas né en France et je le sais aussi.

Et voilà, je n'ai plus qu'à vous souhaiter de poursuivre ce récit avec tout le courage qui vous anime et toute la volonté. Merci à tous, merci Monsieur le Président.

(...Applaudissements dans la salle...)

M. LE PRÉSIDENT – Merci Michel pour ces mots. D'abord, saluer l'engagement qui a été le tien, je crois que tu as été un routier, mais quand on l'est, on le reste. Je ne doute pas qu'à la fois, tu ne transmettes pas ces valeurs-là et qu'à la fois, tu ne continues pas à les porter parce que les valeurs d'engagement auxquelles tu as fait référence, on les a chevillées au corps et on est capable de les transmettre. Merci pour cet hommage républicain, parce que ce sont les plus belles valeurs. Je crois que tu es aussi un de ces produits de la République et c'est important, aussi, de le souligner. Et je crois que faire bouger les lignes, ça fait partie, aussi, de ce que l'on doit faire parce que sinon on peut, des fois, sous couvert de représentativité, développer des formes de sectarisme. Et donc, c'est important d'entretenir le débat dans nos rangs, entre nous, à l'intérieur même de ces propres familles et des politiques. Et je crois que tu es de ceux-là et donc, merci. Et je suis, à titre personnel, très fier d'avoir pu travailler à la fois dans la minorité, à la fois dans la majorité, avec toi. Et dire qu'on n'a pas besoin de faire de grandes circonvolutions pour être efficace dans l'action publique et l'action politique et je crois que tu fais aussi partie de ces gens-là, qui ont cette modestie, mais cette capacité communicative à porter les choses et à obtenir.

Donc, merci.

Bernard.

M. COMBES – Merci Monsieur le Président. Simplement, en ma qualité de responsable du groupe « Corrèze à gauche », je voudrais saluer le départ de Michel et le remercier pour son engagement long, méticuleux, patient, dans des causes parfois difficiles. Parce que Michel a été, pendant toutes ces années, l' élu des solidarités, de toutes les solidarités, celles qui sont les plus difficiles à mettre en œuvre parce qu'elles sont d'apparence coûteuse et dont on peut parfois douter de l'intérêt au final, alors qu'on sait qu'il est immense.

Remercier Michel parce que je pense, il l'a souligné, être élu, aujourd'hui, c'est difficile. Alors, évidemment, on ne va pas se plaindre parce que, comme disait Jacques CHIRAC, personne n'est obligé d'être Ministre, encore moins Député ou Conseiller Départemental et on est bien d'accord. Néanmoins, quand on s'engage dans la vie publique, c'est aussi pour servir et d'autant plus que, de temps en temps (es médias nous font ce rappel assez pénible presque quotidiennement) on a l'impression d'être sans arrêt des individus qui, finalement, nous permettons de déroger à toutes les règles et vivons à l'abri de tous les dangers et de toutes les difficultés. C'est bien évidemment le contraire. Et je crois qu'aujourd'hui, on peut le dire (et Michel en est aussi, je crois, l'incarnation) c'est difficile d'être élu, on l'a dit, c'est bien si on veut le faire et si on veut le faire bien, de le demeurer tant qu'on peut. On le voit aujourd'hui sur les réseaux sociaux, finalement, que les élus vivent parfois des moments difficiles, il faut le dire, on est parfois pris d'effroi, jusqu'à la nausée quand on peut lire certains commentaires sur des décisions d'élus ou sur leur personnalité, c'est parfois saisissant. Il y a peu de réponses de défense, souvent, je vois bien qu'on se retire derrière une espèce de silence, alors qu'en fait il faudrait combattre, aussi sur les réseaux sociaux, cette méthode qui consiste à nous jeter en pâture dans l'opinion. Merci, Michel, pour ce travail.

Et puis je voudrais peut-être signaler, avec un brin d'humour et c'est vraiment le sujet, Michel DA CUNHA s'en va de la politique, on va dire, vivant. Et je pense que c'est une leçon pour nous tous. Parce que, on sait bien aussi, qu'on fait de la politique, parfois, pour être aimé (je ne sais pas d'où vient ce besoin d'amour, chacun l'analysera en ce qui le concerne) mais il y en a un, c'est réellement ça. Bon, après, parfois, on confond l'urne avec la Saint-Valentin et on peut avoir des surprises et, ma foi, on s'y risque et c'est au gré des besoins. Mais il s'en va vivant et c'est une leçon pour nous parce que je pense qu'à un moment donné, on résiste toujours. Quand on part à la retraite, dans un travail, dans un métier, on se dit, voilà, ça s'arrête à 62, ça s'arrête à 63, si j'ai la chance d'avoir les carrières longues, je pourrai m'en aller à tel moment et on sait que ça va s'arrêter et on passe à autre chose. Dans la politique, quand on est engagé, on se dit, mais est-ce qu'on ne pourrait pas quand même en faire une petite de plus ? C'est vrai parce que en même temps, on sait faire, on s'est parfois organisé (je ne parle pas pour moi, mais pour certains camarades) pour qu'il n'y ait personne autour et donc, par conséquent, on se dit, finalement, il faudrait bien que j'y revienne, parce que je ne vois pas là autour, tu vois quelqu'un toi ? Ah non, non, moi je ne vois personne, hein, même Michel DA CUNHA est parti ! Alors, voyez, il y a quand même cette question à se poser, et puis je la pose collectivement et je ne me mets pas du tout à l'écart de tout ça. C'est difficile, on le sait bien. Donc, c'est difficile, mais en même temps, ils restent. Alors, est-ce qu'ils restent pour les indemnités ? Bien évidemment non, et je le dis parce que les indemnités, c'est aussi souvent, pour les élus, le moyen de moins travailler en termes de salariat, pour pouvoir dégager du temps. Donc, il ne faudrait pas toujours jeter en pâture cette question des indemnités, ça devient insupportable, il faudrait les diminuer, il faudrait les enlever, il faudrait qu'on fasse ça, je ne sais pas à quel titre et pourquoi, alors que personne ne fait rien pour rien. Et quand Michel dit qu'il se promène dans les villages et qu'il voit des choses qui ont été faites, effectivement, ça a souvent été fait parce que des élus l'ont voulu. Et des élus qui ont été mandatés pour le faire.

Donc, merci pour le travail que tu as accompli, Michel, à nos côtés. Tu es, c'est vrai, un Français issu de la diversité à ta manière, de l'exemple de l'intégration qu'on peut faire au plus haut niveau dans la République. Et puis rassure-toi, tu vas pouvoir observer la vie politique avec autant de délices, avec un brin de détachement et ça, ça doit sans doute être assez délicieux. Tiens, il lui arrive ça à celui-là ? Ah ce n'est pas étonnant ! Je t'entends déjà à la radio le matin d'enorgueillir de quelques doux messages. Et puis on te surveillera quand même à l'hôpital de Brive pour voir si tu prospères bien et si l'hôpital de Brive prospère bien. On souhaite bonne chance à celui qui arrive, parce que voilà, maintenant c'est lui qui va être sur les réseaux sociaux. Et puis surtout, je retiendrai ton adage : on va retenir tous ensemble que les routiers sont sympas ! Merci.

M. LE PRESIDENT – Voilà, et nous passerons tout à l'heure au relai routier qui va bien.
Merci à tous et vous avez bien compris pourquoi la séance était aujourd'hui, en fait. Merci, Bernard, d'avoir rappelé tout ça.

Alors, après ce moment d'émotion, nous allons passer à l'examen des rapports. Francis COMBY, sur les Orientations Budgétaires.

RAPPORT N° 301

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU DÉPARTEMENT POUR 2018 - DOB -

M. COMBY – Oui, merci Monsieur le Président, donc les orientations budgétaires pour l'année 2018. L'année 2018 étant une année charnière pour les élus et pour notre mandat, puisque nous sommes, donc, à mi-mandat par rapport à notre élection en 2015, donc jusqu'en 2021. Et les orientations budgétaires, c'est donc l'occasion d'aborder la trajectoire financière que nous souhaitons donner au Département, dans un contexte économique et réglementaire difficile, vous le savez. Difficile parce que l'Etat n'a pas souhaité poursuivre la baisse des dotations sans concertation que nous avons subie depuis 2014, mais le Gouvernement propose, comme ça a été dit par le Président tout à l'heure, un pacte de responsabilité et le Gouvernement demande un nouvel effort aux collectivités après l'effort déjà consenti depuis 2014. Je rappelle que les collectivités ont contribué à hauteur de 12 milliards d'€ de ponction, l'ensemble des collectivités nationales, bien sûr, depuis 2014, alors que l'Etat n'a contribué qu'à hauteur de 5 milliards d'€, alors qu'il avait indiqué qu'il ferait 12,5 milliards d'€, c'est-à-dire à peu près autant que les collectivités, il n'a contribué qu'à hauteur de 5 milliards d'€.

Alors, le Gouvernement, comme l'a dit le Président et plusieurs intervenants, propose aux collectivités de contractualiser sur les cinq ans qui viennent, donc jusqu'en 2022, avec les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement en 2016 ont été supérieures à 60 M€. Cela concerne donc tous les départements, toutes les régions, les communautés d'agglomération, les métropoles, etc., et donc, les grandes collectivités.

Et, par ailleurs, il y a donc de nouvelles contraintes qui sont définies par la loi de programmation des finances publiques sur 2018-2022. Et ces nouvelles contraintes indiquent que les collectivités doivent faire 13 milliards d'€ d'économie sur leurs dépenses de fonctionnement d'ici 2022. Et pour ce faire, l'Etat demande aux collectivités, que j'ai citées précédemment, de limiter leurs dépenses de fonctionnement à un maximum de 1,2 % d'évolution par an et, d'autre part, le Gouvernement demande aux collectivités de contenir leur capacité de désendettement pour que cette capacité de désendettement se situe à un ratio inférieur à dix ans, donc, la capacité de désendettement, c'est la dette sur l'épargne brute, c'est le nombre d'années nécessaires pour rembourser si on y affecte la totalité de l'épargne brute.

Donc, le Conseil Départemental, comme ça a été dit par le Président, est d'accord pour poursuivre les efforts déjà engagés depuis 2015. Mais on peut souligner quand même que, par ce contrat, l'Etat ne respecte pas la libre administration des collectivités et l'autonomie financière des collectivités, puisque l'Etat veut encadrer les budgets et donc les finances des collectivités. le Conseil Départemental et les autres départements, comme l'a dit le Président, souhaitent plutôt que les solutions soient juste équilibrées et pérennes et surtout au niveau des recettes et au niveau du financement des AIS (Allocations Individuelles de Solidarité) et de la prise en charge des mineurs non accompagnés.

Comme ça a été dit également, ce principe de contractualisation, qui est souhaité par le Gouvernement, va pénaliser les collectivités qui ont déjà fait des efforts, ce qui est le cas du Conseil Départemental de la Corrèze qui a maîtrisé ses dépenses depuis 2015, notamment au niveau des charges de personnel, au niveau des charges à caractère général. Et il est donc important que, dans le cadre de ces orientations budgétaires, on puisse se projeter sur la période 2018-2021, pour vous proposer plusieurs scénarios en fonction des circonstances.

Les scénarios qui vont vous être proposés vont permettre, bien sûr, de maintenir un service aux Corrégiens, aux territoires et d'investir au niveau des territoires, comme on le voit sur la diapositive que vous avez sous les yeux, qui montre que, depuis 2015, nous avons investi autour, voire plus, de 40 M€ chaque année, dans le cadre du budget d'investissement. Notre dette, dans le cadre de ces orientations, serait diminuée de 7 M€ selon les discussions que nous allons avoir après. Donc, c'est la proposition qui vous est faite pour 2018, sachant qu'on voit sur cette diapositive que nos dépenses, effectivement, ont été maîtrisées et fortement diminuées depuis trois ans, dépenses de

fonctionnement, bien sûr, réelles de fonctionnement et qu'au niveau de nos soldes intermédiaires de gestion, nous avons une durée de désendettement autour de 8/8/8 l'année dernière, un peu plus de huit années concernant l'année 2017.

Alors, concernant les scénarios qui tiennent compte aussi, bien sûr, du résultat qui a été évoqué par le Président tout à l'heure, le résultat cumulé à fin 2017, de plus de 25 M€, qui permet, par exemple, de mettre 20 M€ sur la fibre, on y reviendra tout à l'heure.

Alors, les scénarios qui vous sont proposés, il y en a quatre. Le premier scénario, donc, c'est le scénario qui tient compte de ce que propose et demande le Gouvernement aux 360 collectivités, c'est que leurs dépenses de fonctionnement n'augmentent pas de plus de 1,2 % par an et soient contenues dans ce chiffre-là sur l'ensemble des postes. Ce scénario n'est pas tenable puisque si on regarde ici, 2018, il y a quelques chiffres, ce ne sont pas les équilibres globaux d'un budget tel qu'on le présentera tout à l'heure, mais il nous manquerait au moins 3 M€, donc en recettes de fonctionnement, si on respectait ce scénario 1, qui est l'évolution de l'ensemble de nos dépenses, limitée à 1,2 %. Donc, ça, ce n'est pas tenable.

Il y a donc un deuxième scénario, qui tient compte du souhait du Gouvernement de limiter à 1,2 %, mais qui tient compte également des hypothèses qui sont édictées par la Cour des Comptes et qui disent qu'en réalité, le rSa pourrait augmenter de 1,2 %, l'APA augmenterait, cette année de 1,5 % plus l'inflation, c'est-à-dire 1,7 ou 1,8 %, que la PCH va augmenter de +3 %, donc bien au-delà de ce que propose le Gouvernement ou souhaite le Gouvernement, que l'accueil des mineurs non accompagnés serait aussi de plus de 1 % en ce qui concerne les dépenses qui reviendraient au Département. Donc, ce scénario est qualifié de « suicidaire » dans notre rapport, puisque nous aurions une épargne brute qui serait très dégradée au fil des années. Donc, en 2018, elle serait de 25, là encore ça va, mais elle diminuerait fortement jusqu'en 2021. Par ailleurs, notre épargne nette de - 5 M€ ne serait pas couverte par les recettes réelles d'investissement. Donc, il nous manquerait au moins 4 M€ pour 2018 dans ce scénario, et beaucoup plus pour les années à venir. Donc, ce scénario est qualifié de « suicidaire ». Il n'est donc pas tenable non plus.

Le troisième scénario que nous vous proposons, c'est un scénario qui tient compte des mesures que nous avons mises en place depuis plusieurs années pour limiter les dépenses, notamment les dépenses sociales, et limiter l'évolution du rSa, qui a été contenue et qui n'a pas évolué en pourcentage. Les dépenses liées à l'APA seraient limitées à 0,2 %, celles liées à la PCH à 1 %, et à l'accueil des mineurs non accompagnés à 1 % également. Donc, ce troisième scénario, comme vous le voyez, serait plus réaliste que les deux précédents, mais il serait tendu et on aurait encore plus d'1 M€ à trouver en recettes de fonctionnement en 2018. Donc, il serait difficile à tenir.

Le quatrième scénario, le scénario pragmatique, tient compte d'une évolution des dépenses réelles de fonctionnement limitées à 1 % (et non pas à 1,2 % comme le demande le Gouvernement), donc faire mieux que ce que demande le Gouvernement, parce que 1,2 % ça ne serait pas tenable, et en rester à une évolution autour de 1 % pour la PCH, pour l'APA de 0,2 % et pour le rSa de 0. On aurait donc, dans ce scénario, une épargne nette qui serait à - 995 000 €, donc - 1 M€, qui serait couverte par les recettes réelles d'investissement et on pourrait donc équilibrer notre budget avec ce scénario. Cela permettrait aussi de désendetter la Collectivité et de diminuer, de 7 M€ la dette, tel que je l'ai dit tout à l'heure.

Voilà donc ce qui vous est proposé, mais comme ça a été dit aussi tout à l'heure par le Président, il faut savoir que l'Etat souhaite pénaliser les collectivités qui ne respecteront pas ce contrat (si elles signent un contrat, ce que ne souhaitent pas signer les départements) pénaliser les collectivités qui ne respecteraient pas cette limitation à une évolution de plus de 1,2 %. L'Etat n'envisage qu'un malus, comme ça a été dit tout à l'heure et nous pensons qu'il faudrait qu'il y ait un bonus qui puisse être attribué aux départements, pour les collectivités qui feraient mieux que l'objectif et qui limiteraient leurs dépenses réelles de fonctionnement à 1 % ou à moins de 1 %, ce qui peut être le cas du Département de la Corrèze, comme ça a été dit également tout à l'heure.

Donc, nous avons contribué, depuis 2014, à 12,8 M€, au redressement des comptes publics de la Nation. Mais, dans le même temps, nous avons baissé nos dépenses de fonctionnement de 15,5 M€. Donc, on pourrait faire valoir un bonus auprès du Gouvernement de 2,7 M€, c'est-à-dire la différence entre le 15,5 qui a été la baisse de nos dépenses de fonctionnement depuis trois ans et le 12,8, qui a été notre contribution au redressement des comptes publics de la Nation.

Donc, ce débat d'orientations budgétaires s'ouvre avec la volonté du Département, bien sûr, de maîtriser les charges, je viens de le dire, de ne pas augmenter la pression fiscale et de maintenir les taux du foncier bâti, de maîtriser et de continuer à faire preuve de solidarité auprès des territoires, auprès des communes et des communautés de communes (ça a été le cas dans un rapport qui va être présenté tout à l'heure, pour les contrats qui vont être signés avec les territoires), continuer, bien sûr, à soutenir les publics qui sont en difficulté sociale et au niveau des projets structurants, inscrire 20 M€, dès cette année, pour notre contribution au projet « 100 % Fibre » en Corrèze pour 2021.

Et ce qui vous est demandé, c'est de solliciter l'intégration d'un bonus auprès du Gouvernement dans le cadre des collectivités qui font un effort depuis déjà plusieurs années.

On peut terminer sur ce qui pourrait être le projet de budget 2018, qui sera donc voté au mois d'avril, qui met en évidence que notre résultat de 2017 avoisine les 26 M€ et qu'en fonctionnement, on pourrait dégager plus de 27 M€ qui seraient virés en section d'investissement et, au sein de la section d'investissement, on voit que les dépenses pourraient être inscrites à hauteur de 62 M€, dont les 20 M€ qui seraient, dès cette année, consacrés à la fibre.

Voilà, Monsieur le Président, les éléments qui peuvent être apportés pour nourrir le débat d'orientations budgétaires 2018.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Francis. Gilbert FRONTY.

M. FRONTY – Merci, Monsieur le Président. Je voudrais, en préambule, remercier les services qui ont contribué à la rédaction de ce rapport annuel (60 pages) et qui nous permettent de mieux cerner les problématiques et les enjeux budgétaires de notre Collectivité territoriale.

Un contexte national, selon le cinquième rapport de la Cour des Comptes sur la situation financière des collectivités territoriales, en voie d'amélioration avec quelques fragilités : 200 M€, en 2016, de fonds de soutien de l'Etat, une enveloppe de 100 M€ pour 2018 et un processus de contractualisation sur cinq ans a été mis en place.

La forte capacité de résilience de la Corrèze, soulignée en introduction de ce rapport, ses efforts de maîtrise des dépenses de structure et ses ressources fiscales liées aux droits de mutation à titre onéreux lui permettent de s'adapter aux nouvelles contraintes posées par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Vous reconnaissez que, si ce principe de contractualisation constitue un progrès, il pénalise les collectivités qui ont réalisé d'importants efforts de maîtrise de leurs dépenses. Vous avez fait, les uns et les autres, l'éloge des gestions vertueuses dans vos propos introductifs. Moi je me demande, à vous écouter, si au fond, le Gouvernement ne s'est pas inspiré du réajustement de notre trésorerie que tu as initié pour les instances corréziennes de l'autonomie, à savoir que les bons élèves risquent aussi d'être punis.

Le rapport s'articule autour des trois points suivants : le contexte macroéconomique et réglementaire, la situation du Département de la Corrèze et la prospective du Département à court terme 2018-2021. Notre débat se situe, selon l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique), dans un contexte économique favorable. La dynamique de croissance de l'économie mondiale s'est accélérée (investissements, emploi, échanges commerciaux). Le rythme d'expansion devrait connaître une nouvelle poussée en 2018. La croissance économique en France devrait continuer à se raffermir, portée par l'investissement et la consommation, même s'il est dit, dans le rapport, que la montée des dettes privées exprime une vulnérabilité des ménages et des entreprises vis-à-vis d'une remontée des taux d'intérêt.

Mais la situation des finances publiques de la France est loin d'être assainie : elle demeure, avec l'Espagne, le seul pays de la zone euro dont le déficit reste supérieur à la barre des 3 % du PIB (Produit Intérieur Brut). On peut toujours soliloquer sur la légitimité des efforts demandés aux collectivités locales et de l'opportunité de la contractualisation des objectifs d'évolution des dépenses et en besoin de financement, les tableaux (page 15) concernant les dépenses réelles de fonctionnement sont plutôt rassurants.

Il en va de même pour la capacité de désendettement qui évolue depuis 2014 (il faut le saluer, quand même, même si ça écorche un peu Francis), dans le bon sens, après avoir mordu la ligne jaune en 2015. La réforme programmée du rSa d'ici 2019 et la prise en charge de l'évaluation de l'âge et de l'hébergement d'urgence des mineurs et des étrangers non accompagnés arrivant en France jusqu'à leur majorité sont deux bonnes nouvelles. L'incertitude demeure quant à la gestion du reste à charge au titre des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS).

Les dépenses d'investissement ont diminué, mais elles devraient renouer avec la croissance en 2017. Il est constaté une amélioration de la situation financière des départements, dont l'épargne brute, après avoir baissé de façon continue, connaît une augmentation de 21,7 % en 2016. Il est rappelé que le rapport annuel de la Cour des Comptes de 2013 précisait que les recettes fiscales des départements dépendaient trop des droits de mutation à titre onéreux et donc du dynamisme du marché immobilier.

Quid de notre Collectivité ? Les effectifs baissent (- 46 de 2016 à 2017) ; les mesures règlementaires ont généré une augmentation au titre de l'exercice 2017, alors que le budget dédié aux ressources humaines était en diminution de 973 000 €. Il est prévu de baisser le budget principal des ressources humaines de 323 800 €. La démarche de gestion prévisionnelle de gestion et des compétences a continué son bonhomme de chemin et verra sa concrétisation en 2018. C'est une bonne chose. De telles annonces au niveau des ressources humaines contribueront, n'en doutons pas, à une désinstrumentalisation des vœux 2019 du Département.

Les dépenses d'investissement dépassent les 39 M€, soit plus qu'en 2016, mais moins qu'en 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014. En 2017, la dette des départements connaîtrait une légère diminution. En Corrèze, l'encours est de 343 759 000 €, son évolution constatée au CA (Compte Administratif) 2014 se confirme en 2016 et s'amplifie en 2017.

Les dépenses de fonctionnement sont comparables à celles constatées au CA 2010. L'épargne de gestion est légèrement supérieure à celle de 2014. Le tableau de la page 34 met en évidence les résultats excédentaires du budget principal et des deux budgets annexes (Laboratoire Départemental d'Analyses et Parc Routier), une affectation prometteuse pour le budget primitif 2018. Comme quoi (pour revenir aux budgets annexes) l'économie circulaire que, parfois, tu dénonçais, ne présente pas que des inconvénients.

Quatre scénarii sont ensuite présentés. Le premier, intenable, le deuxième suicidaire et le troisième, tendu. En cet instant précis de ma lecture du rapport, j'ai sincèrement pensé que, seul un disciple d'Hitchcock avait guidé la plume du rédacteur, tant le suspens allait crescendo, pédagogiquement, bravo ! Au diable la hausse modérée du fonctionnement, haro sur l'autonomie (- 1 M€), même avec un scénario qualifié de pragmatique, la section de fonctionnement sera confrontée au déséquilibre l'année suivante, 2019. L'idée de travailler sur un bonus, en prenant en compte la période à partir de 2014, pour faire fonctionner la théorie du « en même temps », effectivement, 15,52 M€ d'économie sur les dépenses réelles de fonctionnement, 12,8 M€ consacrés à la contribution au redressement des comptes de la Nation, comment, effectivement, prendre en compte le delta de 2,72 M€ ?

Deuxième sujet, l'investissement. Une nouvelle inconnue vient perturber les perspectives les plus avisées : le financement du projet « 100 % Fibre 2021 ». L'étalement des versements ayant été écarté, les orientations budgétaires prévoient près de 60 M€ de dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2018, avec l'inscription de 20 M€ pour le projet « 100 % Fibre 2021 ». Notre projet de budget propose une baisse réelle des dépenses de fonctionnement de 1,6 M€, supportée par le pôle de cohésion sociale, le pôle de cohésion territoriale et, accessoirement, les missions et communications. Dans ce bloc, seul le pôle « direction générale » tire son épingle du jeu avec une hausse de 11,25 M€. L'explication en est détaillée dans le rapport. Les dépenses réelles de

fonctionnement, les dépenses sociales, baissent de 640 000 €. Certes, les inégalités en termes de recettes fiscales et de reste à charge se cumulent, le pilotage et la définition des plans d'aides aux personnes âgées ou aux personnes handicapées, le choix du mode d'hébergement, l'insertion sociale et professionnelle, la régulation de l'offre de l'hébergement et de service, l'exercice de l'autorité tarifaire, la gestion des services sont certes de bonnes pratiques identifiées par la Cour des Comptes, mais le renforcement de la péréquation horizontale et la recentralisation du rSa pourraient, à terme, sécuriser de façon plus pérenne les dépenses sociales.

Les recettes de fonctionnement sont prévues prudemment, dites-vous, à près de 277 M€, en s'appuyant sur des hypothèses basses. C'est effectivement la fiscalité indirecte qui enregistre des hausses (les DMTO -Droits de Mutation à Titre Onéreux- pour 1 M€). Les dotations de l'Etat sont également en légère hausse et vous affichez une baisse des AIS (APA et PCH).

Les dépenses réelles d'investissement en inscription budgétaire en hausse de 18,7 M€. Une nouvelle fois, les pôles cohésion sociale et cohésion territoriale sont impactés à hauteur de 700 000 €, pour le premier et plus de 2,8 M€, pour le second.

Le budget 2018 envisagé s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 308,415 M€, + 9 M€ par rapport à 2017, et en investissement, à 90,713 M€, l'emprunt prévu passant, lui, de 17,7 M€, en 2017, à 25 M€, en 2018, soit +7,8 M€. J'ignore comment seront intégrés les 5 M€ qui sont empruntés par Dorsal (Développement de l'Offre Régionale de Services et de l'Aménagement des télécommunications en Limousin) et que le Département devra garantir.

M. COMBY – Ils y sont inclus.

M. FRONTY – D'accord. Le solde intermédiaire de gestion présenté laisse prévoir une épargne nette négative, un encours de dettes de 336 635 585 €, une réduction de l'endettement de 7,1 M€ et une durée de désendettement supérieure à 10 ans.

Malgré un contexte national en voie d'amélioration, la fragilité des finances publiques nationales, régionales, départementales ou communales reste une constante. La dette cumulée à toutes les strates administratives s'invite à chaque débat d'orientations budgétaires. Ici, en Corrèze, nous en avons maintes fois et longuement débattu, pas toujours sereinement, convenons-en les uns et les autres. Cet héritage pèse lourdement sur le présent. Le gel des dotations en valeur sur la période 2018-2022, l'encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement dans un objectif de réduction du besoin de financement, le redressement durable des comptes par la baisse de la dépense publique est assurément un objectif commun qu'il est difficile de faire partager. L'argent public est rare et les élus locaux le savent bien mieux que quiconque.

Tous les scénarii présentés aujourd'hui le sont avec un investissement supérieur à 60 M€. Ceci est dû au plan « Fibre » puisque Dorsal a refusé de porter l'emprunt de la Corrèze en ce qui concerne les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale). C'est à ces collectivités de le faire. Pascal, tu as lancé un plan ambitieux, sans t'être assuré des modalités de financement. Que sera le niveau de commercialisation des prises ? Le choix du déploiement permettra-t-il le retour sur investissement attendu ? Dans l'état actuel des choses, bâtir un budget en conformité avec la loi et en finançant la fibre devient une gageure qui fait planer un risque sur les finances départementales, notamment après 2021.

Pascal, Blaise, de son prénom, philosophe du 17^{ème} siècle, est bien connu pour ses pensées et notamment son célèbre pari qui encourage le sceptique à croire en Dieu, puisque, même s'il n'existe pas, il n'a rien à y perdre. Au 21^{ème} siècle, le numérique est tout puissant. Nous espérons tous ici, ceux qui y croient et ceux qui n'y croient pas, que ton pari, Pascal, va réussir, au risque de plonger les finances départementales dans des abysses bien plus colossaux que la dette passée a pu le faire.

M. LE PRESIDENT – Alors, je suis profondément désolé de la fin de ton intervention parce que ça en dit long sur l'incapacité à comprendre, je le dis en toute modestie, ce qu'on est en train de faire. Je suis assez stupéfait. On peut, effectivement, ne pas discuter sereinement de la dette, d'un certain nombre de sujets, mais qu'on soit à ce point-là de mauvaise foi, je ne peux pas imaginer que tu n'aies pas pu comprendre. Ce n'est pas possible !

Certains parlent de République du soupçon. Tu entretiens (et c'est quand même curieux) la République du doute, en permanence et ça, c'est quelque chose de très grave. Sur la fibre, nous ne sommes pas dans un pari ! Je ne peux pas laisser dire ça ! Ça entache même le degré de responsabilité que Michel DA CUNHA nous a rappelé à tous. Je veux dire, on n'est pas dans le pari !

M. FRONTY – Tu l'as dit toi-même : c'est un pari fou.

M. LE PRESIDENT – Non, mais, c'est un pari fou, pourquoi ? J'ai dit que c'était un pari fou parce qu'à la lecture de tout ce que les interlocuteurs me disaient, et à la lecture de tout ce que j'ai pu voir sur les réseaux sociaux et partout. Transportons-nous il y a un an et demi sur le dossier Fibre. C'est l'incrédulité générale qui régnait, c'est-à-dire on s'est dit : ce n'est pas possible techniquement, on n'y arrivera jamais ! Donc, j'ai dit OK, c'est peut-être un pari fou, mais on fera la démonstration que c'est un pari qui est posé, et de manière claire. La preuve : 18 mois plus tard, nous signons avec les entreprises, dans les enveloppes que nous avons prévues, nous signons des marchés dans lesquels elles prennent l'engagement ferme et à qui nous avons envoyé, suite à la réunion de lundi, le courrier qu'elles déposeront dans chaque boîte aux lettres, qui dit précisément : « je m'engage (c'est-à-dire l'entreprise, le groupement untel) à livrer des prises raccordables à telle date ». Cela signifie qu'on a réussi le transfert de la parole publique pour que mi-2019 pour le premier jalon, fin 2019 pour le deuxième jalon, fin 2020 pour le troisième et les quelques prises restantes pour le premier semestre 2021, les entreprises s'engagent, en mettant dans les boîtes aux lettres, auprès des gens, le fait qu'elles réaliseraient dans ces délais. J'entends que c'était techniquement impossible, qu'on n'y arriverait jamais, etc., et pourtant je vois des entreprises qui signent un peu plus de 150 M€ de marché, sur lesquels elles prendraient le risque d'avoir 45 M€ de pénalités en cas de retard de trois mois sur l'ensemble des lots et du marché ! Cela signifie que, si elles livrent les trois lots, avec trois mois de retard, c'est-à-dire le 25 juillet 2019, le 25 octobre 2019, elles auront 15 M€ de pénalités, 5 M€ par lot. Ce sont elles qui prennent cet engagement. Le sujet a été débattu. Désormais, le transfert de la parole publique se situe au niveau des entreprises.

Mais de leur côté, les entreprises doivent avoir des gages. Le fait d'affecter 75 % du financement d'un Département soi-disant moribond sur la table, dès 2018, montre que nous avons la capacité de le financer et que nous voulons être aussi exigeants avec les entreprises qu'avec nous-mêmes. Ceci correspond à la démonstration qui a été réalisée, que beaucoup ici partagent, selon laquelle avant d'être exigeant envers les autres, il faut être exigeant envers soi-même. De plus, lors de la négociation du marché, il est apparu qu'il y avait effectivement un risque en matière d'approvisionnement en fibre, voire en poteaux. Nous allons changer environ 150 000 poteaux et nous aurons un approvisionnement en fibre sur les quatre boîtes nationales qui fabriquent, en France, de la fibre, qui sont agréées en ce sens, par la SPL Nouvelle-Aquitaine. Nous avons indiqué qu'il fallait que nous soyons à même de payer la fibre cash pour qu'elles en passent commande, pour éviter que nous nous retrouvions, en juillet 2019 ou fin 2020, avec une rupture de fabrication. La fibre nous est livrée aussitôt fabriquée, avec une comptabilité matière et nous payons cash. Ceci signifie que nous envoyons un signal clair aux entreprises, avec une comptabilité matière en Corrèze, pour ne pas que la fibre financée par la Corrèze serve à d'autres chantiers en France.

Personne n'a pris cette précaution jusqu'à présent. Or, avoir des accords-cadres avec les entreprises ne signifie pas que la marchandise est disponible. C'est un sujet très important, c'est le volet technique du sujet.

On m'a également dit que, de toute façon, le Département n'aurait jamais les moyens de financer ce projet, dans la mesure où le plan adopté à 50 M€ est passé à 150 M€. Certes, la discussion n'a pas toujours été simple, mais contrairement à ce que tu viens de dire, le plan de financement a été calé, notifié et précis. Comme je le redis lors de chaque réunion publique, nous devons être clairs, pour ne pas laisser de place au doute. L'Etat est passé de 26 M€ à 50,5 M€. J'en espérais dix de plus et nous nous en sommes expliqués ici. Le modèle de France Très Haut Débit consiste à ne pas inclure les hameaux de moins de quatre raccordements alors que nous, nous proposons un

raccordement à 100 %. En effet, nous sommes égaux devant l'impôt, nous devons être égaux devant la fibre et devant le service public. Comment pourrions-nous choisir ceux qui auraient le droit à l'eau et à l'électricité en France ? Il en est exactement de même pour la fibre. Compte tenu du financement de l'Etat, le Département devra assumer un peu plus financièrement. Comme je l'ai indiqué lors des réunions publiques, en dehors de tout propos politicien, autant nous avons besoin d'avoir une étude sur l'apport des grandes régions et des grands ensembles (nous voyons bien qu'en 2017, les communautés de communes ont assumé davantage de dépenses de fonctionnement et réduit l'investissement). J'ignore si c'est efficace à court terme, il faudra le vérifier dans la durée. De la même façon, pour les régions, il faudra regarder les apports de la réforme, le risque de dilution de l'Etat vers Bordeaux, etc.

Mais entre nos deux collectivités, le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental de la Corrèze, nous avons trouvé une bonne carburation, même si nous ne sommes pas d'accord sur tout et devons souvent avoir des explications. Nous pouvons citer plusieurs exemples, comme notre plan d'insertion qui porte ses fruits pour nous placer parmi les départements français qui, depuis trois ans consécutifs, baissent le nombre de bénéficiaires du rSa. Ainsi, lors de sa prochaine séance plénière, la Région actera le dispositif destiné à accompagner le PTI (Pacte Territorial d'Insertion). De même, dans les domaines de l'agriculture et des transports, nous avons trouvé des solutions qui mettent en avant le sens des responsabilités des uns et des autres. Nous l'avons constaté également sur la fibre, qui a constitué le premier sujet majeur.

Sur la fibre, le deal que nous avons passé avec le Président ROUSSET était simple : il devait nous suivre sur le 100 % Fibre, car ce dernier permet l'équité en Corrèze. De plus, l'addition des 100 000 prises corréziennes et des 60 000 prises des autres départements, dans la SPL Nouvelle-Aquitaine nouvellement créée entre le Lot-et-Garonne, la Dordogne et les Landes, a permis de diviser par deux les coûts de fonctionnement et ainsi d'avoir le retour sur investissement calculé par vos amis politiques. Faites leur confiance ! Je leur ai fait confiance sur le sujet. Je ne mets pas en cause le chiffrage de la SPL. Nous pensons que la délégation n'exclut pas le contrôle. C'est pourquoi, nous sommes exigeants vis-à-vis de Dorsal et vis-à-vis de la SPL Nouvelle-Aquitaine dont nous faisons partie intégrante et membres du Conseil d'Administration.

Le deal qui a été passé à l'époque avec la Région Nouvelle-Aquitaine était le suivant : sur les 229 M€, 44 M€ ont été affectés à la Corrèze, contre 22 M€ prévus au départ, sachant que nous représentons 2 % de l'économie et 4 % de la population de la Région. Ceci signifie que lorsqu'il y a de bons projets utiles à tous et qui servent l'intérêt général... et quand je vois mes collègues de la Haute-Vienne qui se permettent de juger la Corrèze sur la carte scolaire et sur le plan Fibre, alors que, depuis le début, je plaide pour le 100 % Fibre, parce que si tout le monde s'était inscrit dans cette dynamique, nous pourrions baisser les coûts de fonctionnement. Le plan de financement est tenu, dès lors que votre majorité avait prévu 250 € par prise construite par les EPCI, et que notre proposition table sur 216 €, avec 60 % de retour sur investissement, de par le retour de la SPL que vous contestez ou que vous essayez de contester. Et ce n'est pas le Département qui vient rechercher le gros du financement, nous le donnons aux EPCI.

Et je voudrais clarifier les choses sur ce point. Lorsque le Département de Haute-Vienne apporte un peu moins de 6 M€ pour financer son plan Fibre, savez-vous combien il demande aux EPCI de la Haute-Vienne ? Presque 8 M€. Alors que nous, en Corrèze, nous réalisons le plan, nous demandons 20 M€ aux EPCI de la Corrèze et nous en apportons 35 M€.

Je veux bien qu'on donne des leçons, mais les chiffres sont têtus. Aussi, gardons-nous de faire des paris fous aujourd'hui ou de remettre en cause des éléments cadrés, car nous avons de la mémoire. Et un an ou deux après, cela nous rattrape. Notre plan de financement est calé. Nous avons effectivement un différend avec mes collègues de la Creuse et de la Haute-Vienne, mais je ne suis pas certain que ce différend dure. En effet, à un moment, il faut revenir à la raison. Un sénateur réaliste (qui est d'ailleurs socialiste, comme quoi ce n'est pas incompatible) le Sénateur ROME, qui était Président du Conseil Général de l'Oise et Sénateur, avait compris que, dans le cadre de la délégation à un syndicat, la participation de ce dernier en retour serait toujours en fonctionnement, même si cela servait à financer de l'investissement. C'est notamment le cas pour un projet fibre, qui représente un investissement important et qu'il serait fou de financer sur le budget de fonctionnement. Ceci a permis au syndicat Dorsal, dans le

RÉUNION DU 15 FÉVRIER 2018

cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), d'appeler en investissement sa participation liée au financement des infrastructures. Dorsal pouvait donc emprunter 100 % des 280 M€ pour la fibre dans les trois départements et appeler, pour chacun d'entre eux, année par année, jusqu'à trente ans après la promulgation de la loi (nous n'avons proposé que quinze ans) ce que la Haute-Vienne a refusé. Or, une disposition de la loi prévoit que, dans la mesure où nous sommes groupés, nous n'avons pas la majorité pour agir. Comme nous nous doutions que cette disposition de la loi NOTRe ne serait pas appliquée par nos collègues (c'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons conservé de l'excédent de fonctionnement), nous étions disposés à le financer sur nos propres deniers, tout en prenant l'engagement de baisser la dette. C'est ce que nous faisons cette année. Nous réalisons 62 M€ d'investissement, dont 20 M€ pour la fibre et, dans le même temps, nous baissions de 7 M€ la dette. Nous rembourserons 32 M€ de capital et nous ne réemprunterons que 25 M€, conformément à nos engagements de campagne.

Certaines années, nous pouvons faire mieux (c'était le cas l'année dernière), nous avons réalisé 11,2 M€ de désendettement. Si l'année prochaine, nous pouvons faire mieux, c'est-à-dire 10 M€ de désendettement, nous le ferons.

Pour répondre concrètement à ta question, Dorsal a été autorisé à réaliser 5 M€ d'emprunts sur la part Corrèze et nous refacturera sur quinze ans (conformément à notre demande) 333 000 € par an. Ainsi, au budget 2019, vous verrez apparaître les 28 M€ de financement prévus à la demande de Dorsal, les 3 M€ qui nous manquent pour finir de financer, cash, la fibre, et 333 000 € pour rembourser annuellement cet emprunt de 5 M€.

Si nous avons emprunté 30 M€ plus les 20 M€ des communautés de communes, c'est-à-dire 50 M€ à Dorsal, nous aurions dû payer 3 M€ chaque année, que nous aurions placés en investissement et nous aurions lissé la dette. Qu'est-ce que cela aurait changé ? Cela aurait simplement changé le critère de durée de désendettement que, de toute façon, nous remboursons.

Il est donc faux d'affirmer que nous organisons l'insolvabilité du Département. Au contraire, nous inventons un nouveau concept, celui de dette productive. Vous doutez de notre capacité à avoir la recette correspondante. Très bien. Admettons que tel ne serait pas le cas : c'est ce que nous avons calculé dans notre budget prévisionnel jusqu'en 2021-2022 ; nous avons prévu zéro en retour et nous investirons sans cela. Si, comme nous le prévoyons, nous avons, en 2021-2022, un retour de la SPL de 4 à 5 M€ par an, le Département aura alors des marges de manœuvre supplémentaires sur son budget d'investissement pour financer d'autres projets. Dans le cas contraire, nous limiterons notre investissement à 40 M€. Quel risque faisons-nous courir au Département dans ce cadre ? Strictement aucun, sauf à dégrader un critère. Lorsque vous étiez aux affaires, vous étiez entre 18,7 et 9,11 années de remboursement de la dette en 2014. Vous avez augmenté la dette de 70 M€ (ou de 100 M€) et c'est là le paradoxe ! Vous avez augmenté la dette de 70 M€ aux Corrèziens et dans le même temps, un tour d'affichage permet de passer les durées de désendettement de 18,7 à 9,11 années. A l'inverse, nous aurons pris 99,11 années, nous aurons baissé la dette de 17, voire plus, et augmenté la durée de désendettement d'une année (autour de dix). Est-ce grave ? Voulez-vous que nous refassions de la dette pour rediminuer cette durée ? Ou préférez-vous que nous désendettions et assainissions les finances du Département en améliorant ce critère ?

Il faut faire attention, car on peut faire dire n'importe quoi aux chiffres. Mais lorsque vous êtes partis de 290 M€ pour arriver à 360 M€ et que nous, nous étions à 360 M€ et que nous sommes à 235 M€ (que j'espère baisser encore plus), je préfère retenir les chiffres complets qui affichent une baisse.

Quand on est capable d'obtenir des résultats et d'autofinancer 20 M€ de plus dans une année, il faut admettre que, contrairement à ce que disait dans cette Assemblée Gérard, que nous aimons beaucoup et qui était un maître en matière de comptabilité publique et qui nous prédisait un feu de paille et un échec en 2016 et 2017, vous voyez que, même en 2018, nous sommes capables de financer 20 M€ contre toute attente. Et je vous le dis en toute modestie : tel est le cas sans fonds de compensation de l'Etat, alors que vous, sur la période, vous avez quand même perçu par deux fois 16 M€. Imaginez que nous, nous demandons un bonus de 3 M€, pour être « les rois du pétrole » ! Si nous pouvions obtenir 13, 10, 26 M€ sur la période, imaginez combien nous serions heureux !

C'est pour cela que ce n'est pas bien compliqué de faire plaisir aux plus pauvres, pour faire écho à ce que vous disiez tout à l'heure. C'est ce que nous essayons de faire au quotidien. Et j'espère que l'Etat nous accordera ce bonus de 3 M€, qui ne représente pas grand-chose pour lui.

Pourquoi lui demandons-nous l'instauration du bonus ? Aujourd'hui, ce sont les départements et les communautés de communes de plus de 60 M€ qui feront les 12 milliards d'économies demandés par l'Etat et non les petites collectivités, contrairement à ce que doit permettre le prélèvement à la source voulu par François HOLLANDE. Là, ce sont les 329 collectivités qui sont concernées.

Si, collectivement, nous ne dépassons pas le 1,5 % d'augmentation, inflation comprise, de nos dépenses, le Gouvernement est à 12 milliards d'€ d'économie, qui passent donc dans ces 3 % - ce qui est impossible, y compris du temps de François HOLLANDE. En effet, ce dernier avait décidé de prélever 10 ou 11 milliards d'€ aux collectivités locales, prétendant réaliser 11 milliards d'économies. En réalité, il en a réalisé 5. Il faut donc cesser de donner des leçons.

Nous sommes à peu près sûrs qu'Emmanuel MACRON fera de même : pour prélever 12 aux collectivités, ils sont forts. De là à penser qu'il en fasse autant, nous attendons de voir : la conjoncture sera peut-être en sa faveur, ce qui n'était pas le cas durant la période précédente. Telle est la réalité. De plus, tous ceux qui sont au-dessus de 1,2 % d'économie, on leur fait les poches. Ainsi, si les dépenses des collectivités dépassent 1,2 % d'augmentation par rapport à l'année antérieure, l'Etat en reprend 75 %, si elles signent un contrat de confiance, et 100 %, dans le cas contraire. Cela signifie que, si toutes les collectivités respectent le 1,2 %, l'absence de ristourne à celles qui sont en dessous, relève d'une forte malhonnêteté comptable et intellectuelle. En effet, celles qui font mieux permettront d'aller au-delà des 12 milliards et donc je pose la question : pourquoi l'Etat n'instaurerait-il pas un système de bonus pour celles-ci. Ce n'est ni plus ni moins qu'un juste équilibre entre celles qui font plus et celles qui font moins.

Au sein de l'Assemblée des Départements de France, mes collègues les plus riches (ce qui est complètement fou) nous ont expliqué qu'il faut 1,4 à 1,9 % d'augmentation qu'ils ne pourront tenir, AIS compris, dans les 1,2 %. Et je leur demande comment faisons-nous, nous les départements ruraux, comme la Corrèze, qui sommes à -0,6 % ? De plus, nous avons la double peine du fait du reste à charge et du vieillissement de la population, etc. Pourtant, nous parvenons à tirer notre épingle du jeu et nous demandons 3 petits M€ de bonus. Cette année, le fonds de compensation s'est élevé à 100 M€. Il a été redistribué à ceux qui pleurent le plus ou ceux qui ont un critère lié uniquement à la question du rSa, alors que nous nous serions contentés de 50 M€ pour récompenser les départements efficaces comme le nôtre.

Je tenais à réexpliquer les choses parce qu'il serait dommage de partir sur un faux débat. Nous ne recréons pas un emprunt de 20 M€ pour financer la fibre : ceci est compris dans l'investissement global de la Corrèze et surtout grâce à l'autofinancement que nous avons été capables de dégager. Nous ne sommes donc ni dans le pari, ni dans la République du doute, ni dans quelque chose qui a été fait approximativement. Je vous le redis, nous avons un plan A et nous avons déjà étudié le plan B. Aujourd'hui, nous sommes dans le plan B. J'espère que mes collègues reviendront à la raison et que Dorsal pourra emprunter un peu plus que 5 M€. A ce propos, la Creuse (six départements et six collectivités) investit 12 M€, contre 50 M€ pour nous. Sur les 12 M€, la Creuse a droit à 5 M€ d'emprunts de Dorsal, soit, pour le Département, 5+1, ce qui signifie qu'ils ont 1 M€ à financer. C'est le sens de l'équité. La Haute-Vienne, qui investit 8 M€ + 6 M€, soit 14 M€, a également droit à 5 M€ d'emprunts de Dorsal. C'est une vision de l'égalité que je ne supporte pas. En effet, dans la recette, sur 105 M€ que doit redonner la SPL, 65 M€ proviennent de la Corrèze. Finalement, ils veulent se servir de notre argent, ou du retour sur investissement, pour financer leur propre réseau. Ils n'ont qu'à assumer leur choix.

C'est la raison pour laquelle nous avons désigné trois mousquetaires (l'ancien Président de Dorsal, Alain LAGARDE et deux autres membres du Conseil d'Administration autre que celui du Département historique, c'est-à-dire PRADEYROL et BERNARDI) pour conduire la réflexion sur le sujet et faire en sorte que les uns et les autres reviennent à la raison.

Je ne peux pas laisser dire, à l'Assemblée Départementale de la Haute-Vienne, qu'elle refuse de cautionner les prêts de la Corrèze. C'est trop facile, parce que ce n'est pas ce que nous demandons et je vais vous dire pourquoi. Et là, il y a des décisions formelles, j'engage les uns et les autres à remettre en cause mon propos, parce que ça va bien d'asséner des vérités, mais là, j'ai les preuves précises. Nous avons deux délibérations, une de cette Assemblée de la dernière fois, par laquelle nous avons accepté, à la fois de faire un prêt de trésorerie à Dorsal et de cautionner 100 % des prêts, y compris ceux des EPCI. Donc, qu'on ne vienne pas me dire que la Corrèze n'est pas capable de cautionner. La DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), l'Etat, tout le monde a validé la délibération.

Ensuite, nous avons une deuxième délibération du Conseil d'Administration de Dorsal, du 8 janvier 2018, qui valide un protocole financier (ces fameux 5 M€ d'emprunt de Dorsal) et selon laquelle nous mettons en place trois budgets annexes à Dorsal. Qui dit budget annexe, dit étanchéité totale des décisions qui sont prises sur le budget annexe. Et moi je souhaite qu'en Corrèze, qu'au sein de Dorsal, nous puissions avoir trois budgets annexes et que nous puissions resegmenter en trois la délégation de service public entre Dorsal et la SPL Nouvelle-Aquitaine, notamment sur les 65 M€ de ressources et que la Corrèze, sur son budget annexe, ait réellement sa part de ce qui lui incombe, en retour de ce qu'elle a fait : elle installe plus de prises, elle finance plus et elle a droit à un retour en conséquence. Lorsque je parle de 65 M€ de retour au Département de la Corrèze, c'est déduction faite de 26 M€ de fonctionnement.

Donc, voilà, je ne peux pas laisser dire que, même si la solidarité devrait s'exercer dans un syndicat, qu'un autre Département du Limousin ou de la Nouvelle-Aquitaine paiera pour la Corrèze. C'est faux : la Corrèze assume à 100 % ce qu'elle doit. Certes, ce serait une facilité de présentation des comptes, mais cela s'appelle de la mauvaise gestion.

En effet, imaginez les autres syndicats que nous connaissons aujourd'hui : le SIRTOM (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères), qui est une belle maison, fait-il pareil que Dorsal ? Non, même en Haute-Vienne, même en Creuse. Les SIRTOM achètent des camions, font des déchetteries, créent des centres de valorisation des déchets et ils empruntent auprès du syndicat. Et les communes viennent abonder. Je prends l'exemple des SYMA (Syndicats Mixtes d'Aménagement), que nous venons d'arrêter. Qui portait leur investissement ? Ils faisaient eux-mêmes leurs emprunts. C'est une idée saugrenue que de penser que, sur un équipement majeur comme la fibre, il revienne aux collectivités de porter l'emprunt. Qui porte l'investissement relatif à l'eau pour les communes organisées en syndicat ? C'est le syndicat. Il en est de même pour l'électrification rurale mise en place. Je voudrais saluer la vraie solidarité, au-delà de nos sensibilités, de l'ensemble des EPCI et des élus qui ont constitué un front commun sur le sujet.

Et la Région dans tout ça ? La Région est gênée, car elle raisonne comme nous, mais ne veut pas embarrasser ses amis politiques. Donc, elle ne prend pas de décision, il n'y a pas de majorité et ça se joue à une voix. Comme ils sont un peu plus nombreux que nous, ils ont une voix d'avance. Mais ce n'est pas ainsi que l'on mène des politiques durables. Nous appelons régulièrement la Région, nous disons les choses clairement et sommes forces de proposition et c'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'affecter ces 20 M€ sur ce projet, pour qu'il ne soit pas bloqué et que nous puissions avancer sur le sujet. Et comme personne ne veut prendre de risque dans ce pays, nous ne ferons courir de risque à personne. C'est dommage, car il en va de l'intérêt des Corrèziens et des marges de manœuvre que le Département pourrait avoir çà et là si besoin en était.

Voilà sur la fibre. Excusez-moi d'avoir été un peu long, mais je pense que ce sujet méritait un éclaircissement.

Je vous demande donc de prendre acte de ce rapport que nous allons voter. Acte est donné. Qui est pour ? ... Je vous remercie.

*Le rapport n° 301 relatif aux Orientations Budgétaires du Département
pour 2018 - DOB -
est adopté à l'unanimité.*

Nous allons passer au rapport n° 302. Hélène.

RAPPORT N° 302

COMPENSATIONS DES CHARGES ET RESSOURCES TRANSFÉRÉES DU DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
À LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE AU TITRE DES TRANSPORTS

Mme ROME – Oui, Monsieur le Président. Dans le cadre du transfert de la compétence « Transport » du Département à la Région, la CLERCT (Commission Locale chargée de l'Evaluation des charges et des Ressources Transférées) avait fixé, en décembre 2016, un montant de 18 386 145 € pour la charge transférée, sur la base des exercices 2009 à 2015. Nous étions convenus, avec la Région, d'une clause de revoyure qui prendrait en compte les exercices 2010 à 2016, pour arrêter l'évaluation définitive. Cette évaluation a été fixée par la CLERCT du 20 décembre dernier, à un montant de 17 509 038 €. A ce transfert de compétence correspond un transfert de fiscalité représenté par une part du montant 2016, de la recette de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), retirée au Département et désormais attribuée à la Région, soit 11 417 689 €.

Pour 2017, la clause de revoyure tenant compte de la date de transfert de la compétence « transport scolaire » au 1^{er} septembre 2017, a établi à 3 360 609 €, le versement définitif de la Région au Département. La CLERCT de décembre 2016 ayant prévu un montant provisoire de 3 033 853 €, la Région versera donc, pour 2017, un montant de 326 756 € au titre des régularisations.

A compter de 2018 et pour les exercices suivants, la Région Nouvelle-Aquitaine pourra demander au Département de la Corrèze de lui verser, annuellement, un complément financier de 6 091 349 €.

M. LE PRÉSIDENT – Pas de question. Je vous propose d'adopter ce rapport. Qui est pour ? ... Pas d'abstention ? ... pas de vote contre ? ... Je vous remercie.

*Le rapport n° 302 relatif aux compensations des charges et ressources transférées
du Département de la Corrèze à la Région Nouvelle-Aquitaine au titre des transports
est adopté à l'unanimité.*

Le rapport n° 303 relatif à la convention avec le SDIS est présenté par Franck PEYRET.

RAPPORT N° 303

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET
LE SDIS (SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS) DE LA CORRÈZE
POUR LA PÉRIODE 2018-2021

M. PEYRET – Oui, merci Monsieur le Président. Depuis 2006, le partenariat entre le Département et le SDIS fait l'objet d'une convention pluriannuelle. Aujourd'hui, nous vous proposons une nouvelle convention pour la période 2018-2021, dans l'objectif d'améliorer la visibilité financière des deux partenaires et de mettre en relation les objectifs du SDIS avec les moyens du Département.

Nous souhaitons également permettre au SDIS d'avoir les moyens de répondre aux objectifs opérationnels définis par le Schéma Départemental d'Analyses et de Couverture des Risques et de poursuivre une politique de solidarité territoriale garantissant équité et efficacité pour la sécurité des Corrèziens.

Dans un contexte budgétaire contraint partagé par les deux partenaires, nos ambitions communes se déclinent dans la recherche de synergies et de maîtrise des coûts, voire de diminution des dépenses de fonctionnement de chacun.

Nous nous sommes donc fixés quatre priorités d'actions :

- centrer le SDIS sur son cœur de métier ;
- valoriser le secteur humain, cœur du système d'organisation ;
- conforter une gestion transparente et maîtrisée ;
- engager des démarches de mutualisation et de coopération.

Ces priorités sont déclinées avec des objectifs chiffrés et un plan d'actions élaboré d'ici le 30 juin 2018 et revu annuellement lors du débat d'orientations budgétaires du SDIS.

La convention se présente sous la forme d'un contrat d'objectifs et de moyens avec, pour principaux objectifs :

- la maîtrise de gestion, le pilotage des charges et des produits ;
- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et la maîtrise de la masse salariale ;
- les axes de mutualisation et de coopération.

Le montant maximum de la contribution financière annuelle du Département au fonctionnement du SDIS est fixé à 9,5 M€, versés sur demande du SDIS en fonction de ses stricts besoins de trésorerie en cours d'année, avec un solde éventuel en fin d'année.

Une rencontre annuelle de bilan et de suivi entre les services sera formalisée en octobre de chaque année. Cette convention marque donc une nouvelle étape dans le partenariat entre le Département et le SDIS dans un objectif de responsabilité et de garantie de la continuité et de l'efficacité du service pour les Corrèziens. Merci.

M. LE PRESIDENT – Merci. Pas de remarque ? ... Je pense qu'il vaut mieux que Jean-Jacques et Sandrine ne prennent pas part au vote. Nous sommes majoritaires au Conseil d'Administration du SDIS et je ne sais pas comment faire dans ces cas-là. Peut-être que le Président du SDIS et Sandrine, de par ses fonctions, ne prennent pas part au vote. Qui est pour ce rapport ? ... Pas d'abstention ? ... Pas de vote contraire ? ... Je vous remercie.

Le rapport n° 303 relatif à l'approbation de la convention de partenariat entre le Conseil Départemental et le SDIS de la Corrèze pour la période 2018-2021 est adopté à l'unanimité.

Alors, rapport n° 304 sur les marchés. Franck PEYRET.

RAPPORT N° 304

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
DÉLÉGATION DE POUVOIR À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. PEYRET – Oui, écoutez, Monsieur le Président, un rapport classique sur les actes de marchés publics, les accords-cadres et avenants notifiés. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit juste de prendre acte. Merci.

*Acte est donné sur le rapport n° 304 relatif aux marchés publics et accords-cadres :
délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil Départemental -
Article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

RAPPORT N° 201

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - AIDES AUX COLLECTIVITÉS

M. LE PRESIDENT – Je donne la parole à Christophe PETIT.

M. PETIT – Merci, Monsieur le Président. Il s'agit également d'un rapport important puisque dans un contexte financier contraint, associé à une conjoncture économique fragile, nous avons fait de l'aide aux collectivités une priorité de notre mandature pour aménager, équiper et développer nos territoires tout en soutenant l'activité économique et l'emploi en Corrèze. Depuis trois ans, nous avons fait évoluer ce dispositif d'aides aux collectivités dans un objet de simplification, d'efficacité et dans un souci permanent de garantir la cohésion et le développement équilibré de nos territoires. Ainsi, sur la période 2015 à 2017, nous avons attribué 38,36 M€, permettant d'accompagner plus de 3 000 opérations et générant 248 M€ de travaux.

L'année 2018 s'ouvre donc dans un contexte renouvelé qui nécessite, tant pour le Département que pour les communes et les intercommunalités, de disposer d'une visibilité claire pour planifier des projets et des financements sur les trois ans à venir. Dès l'été dernier, nous avons engagé une concertation avec les territoires en travaillant étroitement avec les communes et les intercommunalités au recensement de leurs projets, à leur mise en cohérence à l'échelle intercommunale, à leur priorisation et à leur planification pluriannuelle. Les Conseillers Départementaux ont été associés à ce travail, en lien avec nos chefs de projets et nous avons, avec M. Christophe ARFEUILLERE, participé à toutes les conférences de Maires qui se sont tenues au sein des intercommunalités. En parallèle, nous avons été l'un des deux premiers Départements à coordonner notre action avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour définir une politique cohérente d'accompagnement des territoires à travers une Convention Territoriale d'Exercice Concerté des Compétences garantissant ainsi la possibilité de cumuler les aides du Département et de la Région et ramenant ainsi le seuil d'autofinancement du maître d'ouvrage de 30 à 20 %.

Grâce à l'ensemble de ce travail, nous vous proposons donc aujourd'hui de faire évoluer notre dispositif d'aides aux collectivités pour les trois ans à venir, tout d'abord, en arrêtant le dispositif actuel des aides aux communes qui induisait un examen au fil de l'eau des dossiers de demandes de subventions sans planification ni vision prospective, et en créant un nouveau dispositif d'aides aux collectivités avec un engagement du Département de 40 M€ sur la période 2018-2020 en augmentation par rapport aux trois dernières années, et pour permettre la réalisation de plus de 250 M€ sur le Département.

Cette nouvelle politique basée sur une contractualisation se déclinera en quatre grands dispositifs :

- Une dotation voirie, avec une enveloppe annuelle de 3 M€ garantie sur la période 2018-2020, soit 9 M€ au total ;
- Une aide à l'adressage des communes, que nous dotons de 1 M€ chaque année, soit une enveloppe globale de 3 M€ ;
- Des opérations concernant l'eau potable, l'assainissement et les milieux aquatiques, avec une enveloppe globale de 7 M€ pour les projets déjà contractualisés et à venir dans le cadre du onzième plan de l'Agence de l'Eau 2019-2024 ;
- Un dispositif de contractualisation pour les projets communaux ou structurants avec une enveloppe annuelle de 7 M€, soit 21 M€ sur la période 2018-2020.

Ce dernier se déclinera en deux types de contrats pour les collectivités, selon leurs propositions de projets, leurs priorités, et sans contrôle d'opportunité du Département. Ces deux contrats sont donc :

- Un Contrat de Solidarité Communal pour les projets communaux, cumulable avec d'autres dispositifs et notamment les aides de l'Etat au travers de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ;
-

- Un Contrat de Cohésion des Territoires pour les projets structurants des communes ou des intercommunalités, cumulable également avec les financements de l'Etat, de la Région ou de l'Europe.

Ainsi, d'ici fin mars, nous finaliserons la concertation avec les communes et les intercommunalités, notamment dans le cadre des réunions cantonales, pour préparer cette nouvelle contractualisation et proposer les premiers contrats aux collectivités qui le souhaitent, d'ici la fin du premier semestre 2018.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Merci. La parole est à Stéphanie VALLEE.

Mme VALLEE – Monsieur le Président, vous nous rappelez dans ce rapport l'ancien dispositif d'aides aux communes qui a rempli ses objectifs avec près de 3 000 projets accompagnés. Vous indiquez également qu'il a pleinement répondu aux attentes des territoires et qu'il avait été prépondérant pour le déclenchement des projets locaux. Nous partageons ce constat, mais nous émettons d'importants doutes sur le résultat du nouveau dispositif avec la disparition de la lisibilité instaurée grâce aux fiches d'aides avec l'indication des taux des subventions. L'idée de la contractualisation avec les communes et les EPCI est pertinente. Elle donne effectivement une lisibilité intéressante et nécessaire pour le Département, justement en raison des investissements importants relatifs à la fibre, mais devient tout à fait opaque pour les bénéficiaires. Vous indiquez qu'il n'existe pas de contrôle d'opportunité du Département. Je suis assez surprise que le Département n'impulse pas des politiques vertueuses comme l'amélioration énergétique et l'accessibilité. Je pensais, à tort certainement, que le Département détenait un rôle constructif à jouer dans l'aménagement du territoire et que les aides servaient justement à cela. Néanmoins, rassurez-vous, je pense que les Maires et les Présidents des EPCI apprécieront.

L'article 2.1 de l'annexe stipule que « *la mobilisation des crédits départementaux ne pourra se faire qu'après dépôt d'un dossier de demande de subvention et après son instruction, dans le strict respect des règlements spécifiques en vigueur au moment du dépôt* ». Pouvez-vous nous indiquer quels sont ces règlements spécifiques ?

Au sein de l'article 2.3, vous demandez une délibération de principe sur l'opération et vous demandez également d'arrêter le plan de financement dans cette délibération. Alors, s'il n'y a pas de taux de subvention arrêté à l'avance pour les différentes opérations, je me demande comment les communes pourront bâtir des plans de financement. Personnellement, je suis capable de demander 20, 30, 40 et même 80 %. Je ne pense pas que cela soit ce que le Département attend. Par ailleurs, si les communes ne disposent pas de lisibilité sur les aides, je me demande comment ce dispositif pourra déclencher des projets.

Si j'ai bien compris, les travaux imprévus seront ajoutés aux conventions par avenant, mais l'aide viendra en déduction de ce qui a déjà été prévu. Il aurait été beaucoup plus judicieux d'apporter une enveloppe supplémentaire pour faire face à ces travaux imprévus.

Enfin, sur la forme, vous nous précisez que les élus ont jusqu'au 1^{er} mars pour faire remonter leurs projets. En sont-ils tous bien informés ? Je rappelle que toutes les réunions cantonales ne se seront pas tenues d'ici au 1^{er} mars. J'imagine ainsi que cela sera un peu tard pour de nombreuses communes. Vous indiquez que la concertation se fera avec les élus et les Conseillers Départementaux pour finaliser la liste des projets éligibles des contrats. Pouvez-vous nous expliquer les principes de cette méthode ainsi que les critères d'éligibilité puisqu'il n'existe pas de contrôle d'opportunité ni de fiches d'aides ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Merci. Je commencerai par vous éclairer sur la méthode. J'ai lu, par ailleurs, des expressions comme « *fait du prince* », « *clientélisme* » et d'autres termes. Vous pouvez les prononcer, nous ne nous fâcherons pas. L'absence de contrôle d'opportunité ne signifie pas que nous n'impulsons pas un certain nombre de politiques. En effet, comme l'a précisé Christophe PETIT, 40 M€ sont répartis sur quatre sujets.

Ainsi, nous impulsons tout d'abord des politiques concernant la voirie, avec une part réservataire de 3 M€. Je n'ai pas cru comprendre que les maires, depuis trois ans, remettaient quoi que ce soit en cause sur le sujet. Nous avons doublé l'enveloppe. Nous débattons parfois sur son éventuel triplement. Je n'ai pas de problème à ce sujet. Si l'on me demandait à l'avenir de passer de 9 à 12 M€, nous pourrions réorienter 3 M€ sur les 21 M€ qui sont proposés aux communes dans le cadre du dispositif de contractualisation. Je n'y verrais pas de contre-indication.

Par ailleurs, nous priorisons également l'eau, l'assainissement et la restauration des milieux aquatiques. 7 M€ réservés sur ce sujet. Je fais un aparté à ce sujet. Plus de 2 M€ ont déjà été contractualisés avec l'ensemble des

communes en 2018, dans le cadre du plan de contractualisation 2016-2018. Ce plan correspond au dixième plan de l'Agence de l'Eau et nous sommes en train de discuter le onzième plan pour recontractualiser avec les EPCI, comme nous l'avons fait sur cette priorité qu'est l'eau, l'assainissement et la restauration des milieux aquatiques. Par conséquent, pour la période 2019-2020, nous examinerons un rapport sur cette partie du dispositif de contractualisation en Commission Permanente, avec des critères précis.

L'aide à l'adressage des communes est le troisième volet que nous avons privilégié, pour un montant de l'ordre de 3 M€, soit 1 M€ par an. Ce dispositif d'aides est voué à s'arrêter à terme. L'adressage est la conséquence de l'arrivée de la fibre. Je vous rappelle que, pour disposer d'une box fibre, il convient de posséder une adresse certaine. Il faut donc être répertorié dans le fichier « Hexaclé ». Pour ce faire, il convient souvent de compter six mois suite à la décision du conseil municipal. Sept champs sont obligatoires : le nom, le prénom, le numéro, une dénomination de voie, un nom de voirie, le code postal et la commune. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en œuvre une opération d'envergure, à l'image de celle concernant l'élagage, une opération complète sur le Département où la DETR vient, sur des critères identiques aux nôtres, compléter les critères de dispositif des aides. Par conséquent, les critères n'évoluent pas. Ce sont exactement les mêmes. Telles sont donc les trois priorités du Département.

Ensuite, s'agissant du guide des aides que nous connaissions jusqu'à présent, qui rentre dans la politique de contractualisation en réalité, pourquoi ne faisons-nous pas de contrôle d'opportunité ? Nous ne procédons pas ainsi parce que ce qui peut être opportun pour une commune de 100 habitants ne l'est pas nécessairement pour une commune de 1 000 habitants, et peut-être encore moins pour une commune de 2 000 habitants. Par conséquent, si nous annonçons vouloir uniquement faire de la rénovation énergétique, cela signifierait qu'un certain nombre de communes ne rentreraient plus dans les critères, parce que nous aurions ciblé l'enveloppe sur des sujets ne les concernant pas. Ce n'est pas qu'il s'agisse de sujets non prioritaires mais, sur le plan de la rénovation énergétique, même si nous pouvons collectivement affirmer qu'elle doit être entreprise, nous savons qu'il existe des communes qui n'ont pas de rénovation énergétique à réaliser. C'est d'ailleurs le reproche qui est formulé à l'encontre de la Région, qui délivre des subventions si les collectivités entrent dans le cadre précis qui a été défini. Si nous utilisons la même méthode au sein du Département, cela reviendrait à considérer que le Département détiendrait un rang de priorité par rapport à l'échelle communale. Je considère qu'un maire et un conseil municipal disposent du discernement nécessaire pour ne pas mettre de l'argent n'importe où. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, s'agissant des aides à la voirie, nous avons décidé à ne plus déposer les dossiers en amont et à payer sur facture. Je considère que le Département n'a pas besoin de vérifier qu'une commune a refait deux fois la même route. Je ne crois pas que les communes pourraient se le permettre : les moyens dont elles disposent sont limités. Par ailleurs, il s'agit aussi d'un rapport de confiance. Nous ne sommes pas en train d'affirmer que nous ne voulons pas impulser ou ne pas faire. En revanche, et vous avez complètement raison sur ce point, lorsque nous devons attribuer 21 M€ alors que les demandes s'élèveront 50 M€, nous devons procéder à la priorisation entre les projets. C'est pour cette raison que nous avons demandé aux demandeurs de prioriser eux-mêmes leurs projets. Je viens de recevoir le dossier de la ville de Brive. Je prends cet exemple à dessein, car cette collectivité a parfaitement compris l'exercice en inscrivant l'ordre de leurs priorités, année par année. En fonction de nos moyens, nous ferons ou nous ne ferons pas. Nous procéderons de manière identique pour les EPCI. Par ailleurs, les critères peuvent paraître flous, mais nous avons demandé à nos services d'étudier à nouveau les demandes de certaines collectivités qui ont demandé le double de ce qu'elles sont capables de financer. Ainsi, selon des critères objectifs, les services étudient les montants qu'elles avaient investis les années passées et ceux qu'elles seront en capacité d'investir à l'avenir. Nous ne voulons pas bloquer des fonds pour ces collectivités, alors qu'elles ne les utiliseront pas, au détriment d'autres collectivités. Mener cet exercice en toute responsabilité est très important. Les collectivités qui ont quelque peu poussé doivent se résoudre à l'entreprendre.

En ce qui concerne les travaux imprévus, prenons l'exemple d'une commune dont le budget permet une enveloppe d'investissements de l'ordre de 100 000 € pour 2018. Si cette commune subit des intempéries et se retrouve à devoir refaire deux routes pour un montant de 50 000 €, les investissements qu'elle avait prévus devront malheureusement être différés d'un an. Elle n'aura pas le choix s'il s'agit de travaux imprévus, mais impérieux. Dans ce type de situation, nous proposons que la collectivité nous indique les investissements qu'elle compte différer et qu'elle demande de faire un avenant pour substituer les fonds prévus sur un investissement, par exemple la réfection

de l'école, sur les travaux imprévus. C'est de la bonne gestion ! Cela signifie que la collectivité commence par trouver les solutions en son sein. De toute façon, dans un tel cas, la collectivité ne peut pas investir plus. Il n'est donc pas utile de bloquer plus d'argent dans une enveloppe d'imprévus. En général, les collectivités ne sont pas capables d'investir plus. Je vais formuler un autre argument allant exactement dans le même sens. Cette année, nous aurons à l'exécution budgétaire un peu plus de 12 M€ d'aides aux communes sur 13 M€ prévus. Nous n'avons pas effectué un seul contrôle d'opportunité. Cela n'a pas toujours été le cas dans l'histoire du Département, quelles que soient les majorités d'ailleurs. Lors des réunions cantonales, je n'entends pas les personnes me dire : « *j'ai un dossier qui a été stoppé par le Département de la Corrèze* ». J'entends plutôt le contraire. C'est parce que les élus n'ont pas obtenu la dotation de l'Etat qu'ils attendent pour mobiliser celle du Département. Pourquoi, avec la contractualisation, serions-nous différents ? Avec la contractualisation, nous ne l'avons pas inscrit dans ce rapport, mais j'ai demandé à Monsieur le Préfet et à son Secrétaire général que nous puissions bâtir des fichiers similaires pour que nous puissions examiner notamment sur les engagements de l'Etat ceux qu'ils sont capables de réaliser pour que les projets communaux qui sont suspendus pour le moment puissent sortir prioritairement. En effet, ils nous bloquent l'aide aux communes, et les communes sont bloquées dans leurs investissements.

Ainsi, nous travaillerons de concert dès le début du mois de mars avec vous, les élus. Nous vous transmettrons un tableau précis. Pour le moment, nous le faisons pour les réunions cantonales mais il manque encore des chiffrages que nous n'avons pas approfondis. Nous étudierons et nous calculerons au regard du guide des aides, qui n'existera plus à compter de ce soir, toutes les demandes qui ont été formulées pour déterminer le montant. Nous mettrons l'ensemble en adéquation pour que « *le fait du prince* » ne nous soit pas reproché comme cela a pu être le cas à d'autres occasions, sur le fait que nous aidions Saint-Paul à hauteur de 20 %, et Beyssenac à hauteur de 30 % sur le même objet. Si nous le faisons, il faudrait être capable d'expliquer pourquoi. En effet, nous nous sommes déjà livrés à des exceptions, pour les intérêts des uns et des autres. Par exemple, Bernard COMBES, s'agissant des Maisons de Santé du Pays de Tulle, qu'avons-nous fait ? Il existait des possibilités pour aller plus loin sur des fonds européens. Vous avez fait en sorte de trouver une solution. Il nous a été demandé de réduire notre part sur la Maison de santé et de la réorienter sur le Pôle Universitaire. Nous l'avons fait. L'argent n'a pas été perdu pour la Collectivité. Nous avons consenti à cette exception. Je n'ai pas entendu, lors de l'inauguration à Corrèze ou à Tulle, que le Département n'avait pas beaucoup dépensé. Cela fait partie de la bonne gestion collective. Quand il est possible de récupérer des fonds supplémentaires ailleurs, autant le faire. Je pense que nous devons faire preuve de cette souplesse. En tout cas, je tiens à ce que nous puissions le faire en toute transparence. Pour autant, nous ne conserverons pas le guide des aides, parce qu'il crée de la confusion et que l'année d'après, les collectivités affirmeront leur « *droit à* », alors que c'est faux.

Comme je le précise lors des réunions cantonales, nous voulons la contractualisation parce qu'il convient aussi d'amener du sens. Comme l'a dit Michel DA CUNHA, il faut amener le sens des responsabilités à toutes les strates des élus. Je ne dis pas que les maires sont irresponsables. Tel n'est pas mon propos. Néanmoins, je considère qu'il est un peu facile de se référer au guide des aides pour réclamer « *un droit à* » auprès du Département. Il ne s'agit pas d'un droit. A un moment, cela ne relève pas que du droit. Seriez-vous également capable de planifier les choses ? Il nous est demandé d'encadrer notre budget jusqu'en 2022. D'ailleurs, dans le cadre des orientations budgétaires, nous vous proposons des choses dans la durée, ce qui n'a pas toujours été le cas, parce que nous sommes dans l'obligation d'examiner à plus long terme les effets de nos choix politiques et budgétaires. Par conséquent, si les communes et les maires (je crois que la presse s'en était fait l'écho, mais je le redis très tranquillement) ne sont pas capables de programmer sur les deux ou trois ans à venir, ils se doivent de changer de vocation. Effectivement, des imprévus surviennent, et on doit être en capacité de les gérer. Ne pas savoir ce que l'on fera en 2018, en 2019 ou en 2020 démontre un manque de sérieux. Il faut tout de même examiner les choses très tranquillement.

Par ailleurs, je souligne que la contractualisation n'est pas un avantage pour le Département. Elle donne de la lisibilité à la commune et lui garantit aussi un versement sur les trois années. Le Département doit ainsi se prémunir d'éventuelles décisions de l'Etat, qui pourrait prochainement mettre en œuvre des dispositifs qui augmenteraient ses dépenses. Par conséquent, il est préférable d'avoir engagé des fonds.

Je tenais également à souligner, s'agissant de la contractualisation, que nous avons honoré l'ensemble des engagements qui étaient les vôtres en 2014, pendant la campagne électorale. Vous pouvez ainsi notamment nous

rendre grâce de ne pas être revenus sur les CTA (Contrats Territoriaux d'Aménagement). Nous avons même ajouté plus de 1,6 M€, il me semble. Nous les avons conservés parce que les communes savent ce qu'elles veulent faire. Pour revenir à la méthode, nous vous transmettrons des tableaux précis par canton dès que nous en disposerons. Vous disposerez ainsi des montants des demandes détaillées au regard de l'ancien guide des aides. Chacun disposera ainsi d'une vision précise. Nous étudierons ensuite le champ des possibles. A cette date, l'information qui nous est remontée stipule que nous avons 100 % des projets. Néanmoins, de nombreux projets sont déjà déposés à la DETA. C'est pourquoi, nous devons revenir vers chaque maire et examiner avec le Préfet ce que l'Etat compte prendre en charge. Nous pourrions ainsi procéder à l'inverse de ce que nous faisons jusqu'à présent. En fonction des volontés de l'Etat, nous ferons en sorte de certifier les projets pour que ceux-ci soient validés par l'Etat. Nous sommes dans l'obligation de nous adapter à l'Etat, parce qu'il ne s'adapte pas à nous et ce sont les collectivités locales qui en souffrent. Par conséquent, nous devons procéder à l'inverse de ce que nous faisons jusqu'à présent. L'ensemble de ce dispositif d'aides sera acté en Commission Permanente de façon transparente. Chacun saura exactement ce qui est prévu. Et je vous fais confiance pour flécher des sujets qui entraîneraient un manque d'équité, ou de justice lorsque nous les passerons en Conseil Départemental. Nous n'avons pas intérêt à ce que cela ne soit pas réalisé dans la transparence. Par conséquent, nous travaillerons collectivement, secteur par secteur.

Mme Pascale BOISSIERAS souhaite s'exprimer.

Mme BOISSIERAS – La méconnaissance des élus communaux sur le dispositif m'inquiète davantage. Mardi, lors de la réunion cantonale, nous avons pu mesurer que bon nombre d'élus étaient un peu paniqués. Très clairement.

M. LE PRESIDENT – Certains paniquent vite.

Mme BOISSIERAS – Peut-être, mais ils étaient dans l'embarras s'agissant de la priorisation et d'autres sujets. Tel est mon ressenti.

M. LE PRESIDENT – Oui, nous sommes d'accord. Néanmoins, si vous voulez, la priorisation, malheureusement, elle ne concerne que les grosses collectivités. Pour les plus petites collectivités, lorsque nous observons ce qui ressort, il n'y a qu'un projet ou deux. Nous leur avons tout de même écrit à trois reprises. Christophe PETIT et Christophe ARFEUILLERE ont, par ailleurs, assisté à la Conférence des Maires pour présenter la situation.

Il est vrai que l'adaptation au changement peut s'avérer complexe. Mais, en l'occurrence, nous reviendrons avec des éléments précis. Nous les rencontrerons à nouveau et nous discuterons pour que cela se passe au mieux parce qu'il faut pouvoir gérer globalement si nous voulons gérer l'enveloppe finement. Il faut que nous soyons tous au même rythme. Alors après, certains sont allés moins loin que d'autres et certains EPCI se sont moins mobilisés que d'autres. Il faut le dire.

Je rappelle également que les chefs de projets reviennent vers les maires depuis quelque temps déjà. Ils réalisent un travail d'actualisation assez régulier. D'ici la fin du mois, ils s'entretiendront avec tout le monde, individuellement ou au téléphone.

Patricia BUISSON m'indique que nous avons pratiquement réalisé la moitié des réunions cantonales. Il existe tout de même une adéquation importante. Certains n'ont pas encore tout chiffré, mais nous avons tout de même beaucoup de retours. Les tableaux que vous possédez montrent que la situation est bien initiée.

De toute manière, nous prendrons le temps qu'il faut pour que la situation se cale. Néanmoins, il est nécessaire que les communes aient assez rapidement leur plan d'investissement pour 2018.

Alors, qui est pour cette délibération ? ... Qui s'abstient ? ... Qui est contre ? ... Nous notons une abstention de la minorité et des avis contraires pour tous les autres.

Je vous remercie.

*Le rapport n° 201 relatif au développement des territoires - Aides aux collectivités
est adopté par 26 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention.*

Nous passons au rapport n° 202 sur la sécurité routière sur les routes départementales.

RAPPORT N° 202

SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES - DROIT À L'EXPÉRIMENTATION
D'UN DISPOSITIF LOCAL RELATIF À LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE

M. ARFEUILLERE – Monsieur le Président, suite au Comité Interministériel de la Sécurité Routière du 9 janvier dernier, le Premier Ministre a annoncé plusieurs mesures et notamment celle de l'abaissement de la vitesse maximale autorisée à 80 km/heure sur l'ensemble du réseau routier. Cette décision répond à des objectifs louables, qu'il ne s'agit pas ici de remettre en cause, mais elle a été prise de façon unilatérale, sans aucune concertation avec les principaux gestionnaires de la route que sont les départements et sans approche pragmatique des réalités du terrain.

En Corrèze, à l'inverse de la tendance nationale, nous observons une baisse significative des accidents graves de l'ordre de -34 % sur les cinq dernières années. Ces résultats sont notamment le fruit de l'action départementale en termes d'aménagement et de sécurité pour réduire les situations à risques. Chaque année, environ 4 M€, soit 20 % du budget dédié aux routes, sont consacrés à nos missions de sécurité routière, allant de l'analyse jusqu'aux aménagements en passant par le volet surveillance et prévention.

Aussi, plutôt que d'appliquer une vitesse uniforme sur l'ensemble du réseau routier, nous proposons aujourd'hui une approche pragmatique basée sur les caractéristiques de notre réseau et les réalités de l'accidentologie qui montrent que la vitesse est en cause dans seulement 17 % des accidents graves.

Nous proposerons donc au Gouvernement un droit à expérimenter une vitesse à 90 km/heure au lieu de 80 km/heure. Après analyse, nous sommes en mesure de soumettre une première carte pour proposer cette expérimentation sur 975 kilomètres de routes départementales sur les 4 700 kilomètres que compte la Corrèze.

Si le Gouvernement retient cette proposition d'expérimentation, nous finaliserons la mise au point de notre projet, en concertation bien sûr avec les services de l'Etat, l'ensemble des usagers de la route et des acteurs de la sécurité routière. En parallèle, nous proposons de travailler avec ces partenaires sur la mise en place d'un plan d'actions et de prévention pour traiter les principales causes d'accidents en Corrèze et notamment la prévention de différentes addictions.

Par ailleurs, nous proposerons également d'engager le dialogue avec l'Etat sur la cartographie d'implantation des radars.

Au niveau du Département, deux de nos programmes s'inscrivent également dans cet objectif de sécurité routière :

- L'élagage qui améliore la visibilité et les conditions de circulation (pour rappel, 50 % des accidents en Corrèze ont lieu sur une chaussée humide) ;
- Le projet « Routes 4.0 » permettra de développer de nouveaux services, d'améliorer la rapidité d'intervention de nos équipes et de développer le covoiturage.

Pour vous exposer ce que pourrait être cette expérimentation, nous vous proposons de visionner un film.

Un film est projeté en salle.

Nous remercions le service Communication d'avoir réalisé ce montage vidéo. Nous pourrions l'envoyer au Premier Ministre. Ce film étant plutôt bien réalisé, le Premier Ministre pourrait valider notre proposition après l'avoir visionné. L'envoyer directement, à la place d'un long texte, serait une idée pertinente.

(...rires dans la salle...)

M. LE PRESIDENT – Bernard COMBES souhaite prendre la parole.

M. COMBES – Je pense que le document permet à tout un chacun de bien repérer les considérants de cette affaire. Sur le principe, je rappelle qu'il s'agissait également d'une préoccupation de Manuel VALLS lors du précédent mandat. Des expérimentations avaient été menées dans plusieurs départements ruraux et urbains. Les conclusions de ce rapport soulignaient que le gain en termes de moindre accident n'était pas évident et pertinent. Ce projet a donc été abandonné, nonobstant le fait qu'ajouter une mesure supplémentaire aux Français dans ces moments difficiles n'était pas forcément une bonne idée politique.

En l'occurrence, actuellement, puisqu'il est possible de « *tout faire* », ce n'est pas un problème. On peut « *baisser, monter, descendre, revenir* » : ce n'est pas grave.

Pour ma part, j'ai apprécié le document et le parallélisme des formes entre Pascal COSTE et Edouard PHILIPPE. Il faut le conserver. Cela signifie aussi que les territoires ont du sens. Ce n'est pas parce que l'on est Premier Ministre que l'on a raison et ce n'est pas parce que l'on est Président de Département que l'on a raison aussi. Sinon, cela se saurait... (*...rires dans la salle...*), bien que les argumentaires, parfois leur longueur, apportent de la pertinence à vos propos.

Nous voterons bien sûr cette mesure. Il s'agit d'une mesure pertinente. Je pense que le principal danger qui concerne l'accidentologie en Corrèze, nonobstant les faits que vous avez rappelés comme l'alcool, la drogue et l'inattention due au téléphone, résulte de l'usage routinier, car quotidien, des routes. Cet usage quotidien entraîne parfois les personnes à rouler très vite. L'accident ayant récemment coûté la vie d'une jeune enfant de quatre ans et de son père est typiquement un accident qui aurait pu être évité si la vitesse n'avait pas été aussi élevée. C'est gravissime. Des familles sont détruites lors de tels accidents, et je pense que tout le monde peut s'en émouvoir.

Je pense que cette expérimentation est une idée pertinente et je considère que cette démarche est intéressante. Nous pouvons réaliser quelque chose d'intelligent ensemble.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Il faudra porter ce projet et il conviendra d'étudier comment tout cela peut sortir. Qui est pour ce rapport ? ... Nous ne relevons pas d'abstention ni de vote contraire. Je vous remercie.

*Le rapport n° 202 relatif à la sécurité routière sur les routes départementales -
Droit à l'expérimentation d'un dispositif local relatif à la vitesse maximale autorisée
est adopté à l'unanimité.*

Nous poursuivons avec le bilan de la concertation publique et le choix du tracé pour la poursuite des études au sud de Lubersac.

RAPPORT N° 203

CONTOURNEMENT SUD DE LUBERSAC.

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE ET CHOIX DU TRACÉ POUR LA POURSUITE DES ÉTUDES

M. TAGUET – Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre de notre plan « Routes 2025 », nous avons décidé l’an passé de relancer les études pour la réalisation du contournement de Lubersac, projet stoppé en 2008 et dont la déclaration d’utilité publique de 2005 était caduque.

Ce projet doit permettre de désenclaver ce territoire, notamment pour desservir les nombreuses entreprises du secteur de Lubersac et Pompadour. Ce contournement améliorera aussi le cadre de vie des habitants et fluidifiera le trafic, en particulier pour les poids lourds en évitant la traversée de Lubersac.

Les études techniques nous ont conduits à la proposition de deux variantes de tracés, déviant, soit partiellement, soit totalement, l’agglomération de Lubersac.

Vous avez à l’écran la carte exposant les propositions de déviation.

La première variante maintient la circulation sur la RD 901 au droit de la zone commerciale du Verdier et offre une liaison plus rapide en direction de Saint-Yrieix-la-Perche. En contrepartie, le trafic en direction de Pompadour est pénalisé par la traversée de la zone du Verdier et impacte fortement les zones urbanisées. Le montant prévisionnel des travaux de cette variante s’élève à 5,4 M€.

La seconde variante dévie complètement l’agglomération et facilite la circulation en destination ou en provenance d’Arnac-Pompadour, notamment depuis et vers les zones d’activité de Chignac et des Combelles. Contrairement à la première, elle n’impacte pas le fonctionnement de la zone du Verdier et les zones urbanisées sont très majoritairement évitées. Le montant prévisionnel des travaux de cette variante s’élève à 6,4 M€.

Sur cette base, nous avons réalisé la concertation publique du 11 décembre 2017 au 11 janvier 2018. 86 contributions ont été recueillies et une pétition de 75 signatures opposées à la variante n° 1 a été adressée au Département.

Sur ces 86 contributions, 75 avis sont favorables et soutiennent la réalisation d’une déviation, soit 87 %.

Sur ces 75 avis favorables, 63 % privilégient le choix de la variante n° 2, 30 % demandent l’étude d’un autre tracé, 4 % approuvent la variante n° 1, et 3 % ne se prononcent pas.

Les 30 % qui demandent l’étude d’un autre tracé prônent une déviation qui éloignerait des zones urbanisées, mais irait à l’encontre des préoccupations également exprimées de ne pas porter atteinte à l’activité commerciale de Lubersac et aux espaces agricoles ou naturels.

Le Conseil Municipal de Lubersac a délibéré le 10 janvier 2018 en faveur de la variante n° 2.

Je vous propose donc de retenir le tracé de la variante n° 2 pour engager la suite des procédures et à réaliser le contournement sud de Lubersac.

M. LE PRÉSIDENT – Puisque vous n’avez pas d’autres questions, je vous propose d’adopter cette délibération. Qui est pour ? ... Nous ne relevons pas d’abstention ni de vote contraire. Je vous remercie.

*Le rapport n° 203 relatif au contournement sud de Lubersac -
Bilan de la concertation publique et choix du tracé pour la poursuite des études
est adopté à l’unanimité.*

Jean-Marie TAGUET poursuit avec le rapport n° 204 relatif au Programme d’élargissement des routes départementales.

RAPPORT N° 204

PROGRAMME D'ÉLAGAGE DES ROUTES DÉPARTEMENTALES 2018-2021 -
CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CORRÈZE,
L'ASSOCIATION SYNDICALE D'AMÉNAGEMENTS FONCIERS AGRICOLES DE LA CORRÈZE (ASAFAC),
ENEDIS

M. TAGUET – Depuis 2015, nous mobilisons un budget annuel de 14 M€ pour moderniser et sécuriser notre réseau de 4 700 kilomètres de routes départementales. Pour garantir un état de conservation optimal de ce réseau, ce sont 20 M€ d'investissement qui seraient nécessaires chaque année, ce qui est malheureusement impossible sur le plan budgétaire. La solution passe donc inévitablement par une politique d'entretien efficiente et régulière, notamment avec des opérations d'élagage. Les enjeux de l'élagage sont nombreux, à commencer par la longévité des chaussées. Il permet de gagner 30 % de durée de vie en repoussant les besoins de réhabilitation d'au moins cinq ans. L'élagage renforce également la sécurité routière tout en réduisant les causes d'accidents. Il permet aussi de préserver les réseaux filaires aériens, indispensables à la continuité des services d'électricité et de télécommunication.

Compte tenu de ces enjeux, nous avons engagé en septembre dernier un vaste programme départemental d'élagage. Afin de traiter les 3 700 kilomètres de linéaires concernés, ce programme se décompose en trois phases, réparties en cohérence avec le plan de déploiement de la fibre pour faciliter l'élagage en amont de la pose de la fibre. En septembre dernier, nous avons saisi l'ensemble des 28 000 propriétaires riverains des routes départementales pour leur rappeler leurs obligations dans ce domaine. Un nouveau courrier leur sera adressé à l'issue de cette séance pour préciser le calendrier et les modalités de réalisation des travaux d'élagage. Concernant le phasage, les propriétaires concernés de la première phase ont été à nouveau sollicités en décembre dernier et ceux des deuxième et troisième phases le seront en septembre 2018 et en septembre 2019.

Le programme départemental a été construit sur la base d'une concertation engagée dès l'automne 2017 avec le Service de la Forêt de la Chambre d'Agriculture, l'ASAFAC, le CRPF (Centre National de la Propriété Forestière), les acteurs représentatifs des propriétaires forestiers et du secteur de la sylviculture. Cette concertation sera formalisée sous la forme d'un comité de pilotage qui sera installé début mars et se réunira régulièrement pour suivre l'avancée du programme.

Nous souhaitons tout d'abord que l'élagage soit réalisé dans une démarche de gestion durable du patrimoine forestier afin de prendre en compte les caractéristiques des parcelles boisées et de préserver les sites et les alignements d'arbres remarquables. Pour ce faire, nous avons mis à profit les compétences de la Chambre d'Agriculture pour bénéficier de l'expertise des techniciens du Service de la Forêt qui travaillent depuis le début de l'année à la formation de nos agents des routes. Un binôme technicien Forêt/agent des routes sillonne ainsi l'ensemble du réseau départemental, phase par phase, pour réaliser l'inventaire complet des parcelles, quantité et nature des boisements, signalement des arbres remarquables, etc. Ce recensement permettra de proposer des conseils aux propriétaires et aux entreprises intervenantes. Il permettra également de lancer des appels d'offres précis, tant au plan quantitatif que sur la nature des travaux réalisés pour optimiser les coûts d'opérations groupées et avoir une juste facturation pour les travaux en exécution d'office.

Par ailleurs, nous souhaitons encourager le regroupement des chantiers privés pour trois raisons. Ce regroupement permet, en premier lieu, de diminuer les coûts grâce aux économies d'échelle réalisées sur les linéaires importants et à l'optimisation des moyens matériels à déployer. Ensuite, le regroupement des chantiers confiés à des entreprises spécialisées permet de garantir une meilleure sécurité tant pour les personnes réalisant les travaux, que pour les usagers de la route. Enfin, le regroupement est la garantie d'un travail de qualité réalisé par des professionnels selon

un cahier des charges conforme aux recommandations de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage : préservation des alignements des arbres remarquables, travaux particuliers et sites classés.

A ce stade, nous proposons deux opérations de groupement sécurisé tant sur le plan juridique que financier :

- L'élagage simple des abords des parcelles en lien avec l'ASAFAC, avec qui nous proposerons une convention aujourd'hui ;
- Une opération sylvicole de valorisation patrimoniale et de gestion forestière durable, en lien avec l'association ADELI (Association pour un Développement Equilibré de la Forêt en Limousin) et la Fédération FRANSYLVA (Syndicat des Forestiers Privés), dont les conventions sont en cours de finalisation et seront présentées lors d'une prochaine Commission Permanente.

Pour encourager le regroupement, nous créerons une aide de 15 % du montant des travaux préconisés suite à l'inventaire du Département qui viendra en déduction de la facture élaborée par l'ASAFAC, conformément aux devis signés, et recouverts par le Trésor Public pour sécuriser l'ensemble de la démarche. Enfin, nous proposons aujourd'hui un partenariat technique avec ENEDIS pour faciliter la réalisation de ce programme départemental d'élagage et nous finalisons un partenariat analogue avec ORANGE.

Mme VALLEE – Monsieur le Président, je note enfin une avancée organisationnelle dans cette démarche. Lors de la dernière séance du 10 novembre, je vous faisais part de nos inquiétudes et de celles des propriétaires ainsi que des ouvertures de chantiers anarchiques que nous pouvions observer sur les routes départementales et ce manque d'organisation. Vous nous proposez un mode d'organisation avec la mise en œuvre, dans un premier temps, d'un soutien financier aux propriétaires s'engageant en faveur de la mise en place de chantiers regroupés, avec une aide de 15 % du Département venant en déduction de la facture. En réalité, l'aide ne sera que d'environ 5 % puisque les propriétaires devront adhérer à l'ASAFAC et s'acquitter des frais de gestion de dossier.

Dans le même temps, vous proposez d'étendre la construction du partenariat avec les organismes et associations de propriétaires forestiers pour qu'ils incitent leurs adhérents à s'engager dans cette même démarche et à se regrouper avec des travaux de gestion de leur patrimoine sylvicole et, enfin, de conventionner avec la Chambre d'Agriculture pour établir un recensement, avec tout le discernement qui conviendra, des travaux à réaliser pour répondre aux exigences de sécurité et de préservation des arbres remarquables notamment.

Toutes ces avancées sont positives, mais elles se produisent trop tardivement. Des accidents corporels sont survenus. Des arbres centenaires ont été coupés. Des particuliers sont très mécontents à l'heure actuelle, car ils ont fait réaliser les travaux et ont payé les entreprises. Or, ils auraient également apprécié de pouvoir se regrouper et de bénéficier de l'aide du Département. Comme l'ont clairement exprimé Laurence DUMAS et Jean-Claude LEYGNAC lors de la Commission, « *ces dispositions arrivent bien trop tard et c'est dommage* ».

J'ai également une question concernant les 300 000 € versés à l'ASAFAC. Il est indiqué dans la convention que l'aide du Département ne sera en aucun cas supérieure à 300 000 €. Toutefois, que se passera-t-il si le montant des travaux s'avère supérieur à 2 M€ en réalité ? Cette convention fera-t-elle l'objet d'un avenant pour ajouter un complément financier ?

Par ailleurs, je me réjouis suite à l'annonce de Monsieur TAGUET concernant l'envoi de courriers à l'ensemble des propriétaires, puisque cela ne figurait pas dans le rapport. J'imagine que cette avancée est due à une rencontre qui se serait tenue ce matin.

M. LE PRESIDENT – L'envoi de ces courriers est prévu depuis le mois de septembre. J'y reviendrai.

Mme VALLEE – A cette date, les propriétaires de la deuxième et de la troisième phase ne sont pas informés par rapport aux possibilités de regroupement et aux nouveaux dispositifs. Il est très important de leur envoyer très rapidement les courriers, avant la date butoir du 28 février, de façon à ce qu'ils puissent être traités équitablement, comme tous les autres Corrèziens.

M. LE PRÉSIDENT – Pour être très précis s'agissant du traitement équitable et des mesures qui pourraient apparaître comme nouvelles, le constat se vérifie invariablement. Les aides, lorsqu'elles sont provisoirement mises en place, finissent, par définition, par ne plus être octroyées. Ainsi, certains en profitent et d'autres ne les sollicitent pas à temps pour en bénéficier. Ce principe n'est pas nouveau.

S'agissant du montant des travaux, il existe effectivement une différence notable entre des travaux pouvant être engagés individuellement et celui de travaux réalisés dans le cadre d'une opération groupée et donc plus structurée. Cette différence justifie l'aide publique. Dès le lancement du projet, nous souhaitons que tout un chacun puisse bénéficier de l'avantage résultant de l'aide groupée. Toutefois, nous n'avons pas pu communiquer sur le dispositif groupé dès le premier jour parce que nous faisons face à une incertitude juridique sur l'ASAFAC. Nous n'avons pu la lever que récemment, en décembre dernier. Par conséquent, cette incertitude n'a pas simplifié la situation. Si nous avons effectivement pu aller droit avec l'ASAFAC juridiquement l'été dernier lorsque nous avons étudié le dispositif, nous aurions lancé l'opération groupée d'emblée. Cependant, nous faisons face à certaines contraintes. Nous devons notamment vérifier l'objet syndical et la capacité à faire. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas communiqué sur le dispositif. Pour autant, pour être très précis avec vous sur le sujet, le travail était bien conduit sur l'opération groupée. Je crois l'avoir indiqué d'ailleurs la dernière fois.

Pourquoi avons-nous envoyé le courrier au mois de septembre ? Je le répète : un courrier, pour qu'il soit compréhensible par tous, doit être clair. Ce courrier peut paraître brutal, mais selon moi, tout le monde a compris les trois informations majeures qu'il délivre, ce qui n'est pas toujours le cas des courriers que nous pouvons envoyer.

Le premier sujet de ce courrier concerne l'élagage et son impérieuse nécessité. Je pense que tout le monde a compris que nous ferions mouvement et que nous ne renoncerions pas sur ce sujet.

Le deuxième sujet est relatif à la date du 28 février 2018. Nous avons demandé, y compris dans le deuxième courrier envoyé en décembre à ceux qui sont concernés par la première phase, que nous soit adressée une réponse, pour le 28 février 2018 au plus tard, à propos de leur volonté de faire partie d'une opération groupée ou individuelle. A ce sujet, nous avons bien mentionné l'ASAFAC, l'ADEL et les acteurs pour lesquels nous étions certains de la participation.

Nous ne pouvions pas mesurer complètement si une opération groupée était justifiée ou non et si les personnes concernées adhèreraient ou non à une opération groupée. Au regard des retours dont nous disposons à cette date, nous nous apercevons qu'elles adhèrent moyennement. Sur un peu moins de 12 000 propriétaires concernés par la première phase, 1 500 se sont fait connaître en l'espace de deux mois. Cela signifie que s'ils étaient tous dans l'état de panique générale que vous décriviez, et dans un stress aussi formidable que celui dépeint pour l'ensemble de mes interlocuteurs qui décrivent parfois le dispositif, je pense que nous aurions reçu plus de 1 500 réponses. Il s'agit juste d'une remarque.

Nous nous sommes rendu compte qu'il convenait de rendre le système un peu plus incitatif. Nous avons donc envisagé la mise en place d'une aide, qui n'était pas prévue au départ sous cette forme, je le concède.

Nous encourageons les opérations groupées pour plusieurs raisons, à commencer par la diminution des coûts. Elle représente l'un de nos objectifs, notamment au regard des tarifs prohibitifs pratiqués par certains professionnels, plus d'ailleurs par des forestiers que par des professionnels de l'élagage. En effet, le coût de l'élagage oscille entre 1 € et 5 € du mètre. Cela ne coûte pas 1 000 € comme j'ai pu le constater. Nous avons relevé des tarifs réellement excessifs. Nous avons également su que des propriétaires profitaient du courrier du Département pour vendre l'intégralité de leurs parcelles et couper tous les arbres. Or, nous n'avons jamais rien mentionné à ce sujet. La diminution des coûts constitue donc la première raison pour laquelle nous encourageons les opérations groupées.

La sécurité nous conduit également à privilégier ces opérations. Le Département a toujours mis en garde sur le sujet de la sécurité. Nous avons toujours prôné l'aspect sécuritaire y compris dans les courriers que nous avons adressés. Nous avons notamment indiqué dans le premier courrier que nous mettions à disposition nos cellules d'élagage pour réaliser les arrêts. Pour autant, certains n'ont pas joué le jeu. Par ailleurs, nous pouvons reconnaître que des informations n'ont pas toutes été passées en interne ou ont été déformées. Nous admettons également que cette décision n'a pas toujours nécessairement fait l'unanimité en interne en raison du travail supplémentaire ou différent qu'elle pouvait engendrer. Nous avons constaté tous les cas de figure. Certains ont formulé des commentaires personnels sur le sujet, et notamment des agents du Département. Je rappelle à la neutralité. La neutralité signifie appliquer la consigne et non pas la commenter. Je le répète également. Certains professionnels m'ont rapporté

certaines propos qui ont pu être tenus au sein de notre Collectivité. Nous les avons tous rencontrés et nous leur avons réexpliqué le schéma d'élagage. Ainsi, tout le monde disposait de la même vision. Cela n'a pas toujours été le cas dans ce qui a été rapporté derrière. Je clos ce sujet anecdotique.

Nous prôtons également la sécurité vis-à-vis des usagers de la route. Une personne, lorsqu'elle entreprend d'élaguer peut prendre un risque pour sa propre personne, mais il existe aussi le risque que l'on peut faire prendre à quelqu'un qui circulera au même moment, avec le stationnement gênant d'un tracteur sans signalisation, ou sans arrêté. Ce sont des exemples de situations qui se sont déjà produites. Nous l'avons donc rappelé. Le groupement peut effectivement permettre de régler cette question de sécurité.

Nous devons gérer la totalité du dispositif. Mettre en œuvre une opération groupée est une chose, mais elle entraînera nécessairement des frais de gestion liés. Ceux-ci sont d'ailleurs encadrés dans le cadre de la convention. C'est ce que vous mentionniez. Vous l'avez bien lu. Nous fixerons un cadre à un maximum de 10 % de frais de gestion. Les gens plébiscitent le groupement, mais quand nous leur annonçons le coût que représentera l'animation de la totalité du dispositif, et qu'il pourrait osciller entre 5 et 10 % du système, les gens ne veulent pas payer. Que veut-on ? Dans ces conditions, la personne réalisera l'opération toute seule. Toutefois, dans le cadre de l'exécution d'office, le Département facturera également une partie des frais liés au fonctionnement du système, parce que cela fait partie des frais de gestion du dispositif. Un tel système ne fonctionne pas tout seul. Il ne revient pas à la puissance publique de le faire. C'est pourquoi, nous avons adressé un nouveau courrier à tous, comme cela était prévu initialement, pour expliquer le dispositif. Il était d'ailleurs inscrit dans le premier courrier que nous avons envoyé que l'on réécrirait aux propriétaires concernés avant la fin du mois de février pour que l'on s'assure des intentions de chacun. Ce courrier est d'autant plus utile au regard du taux de réponse au premier puisque, je le répète, sur 12 000 courriers adressés, seulement 1 500 personnes ont répondu.

Même si nous n'avions pas complètement bordé les affaires juridiques s'agissant de l'ASAFAC et du groupement, nous avons envoyé le courrier au mois de septembre parce qu'il faut au moins un an avant de lancer la mécanique. Nous savions que les opérations groupées exigeaient ce délai. Nous avons toujours affirmé que nous les lancerions à partir de septembre 2018. Si nous avions encore attendu un an, nous serions en dehors des délais de pose de la fibre. Par conséquent, nous devons être vigilants à ce sujet. En effet, la fibre sera inmanquablement posée. Elle sera posée, y compris dans les communes où les linéaires sont plus nombreux que les routes départementales. Je conteste fermement ceux qui affirment que la fibre fait l'élagage. La fibre fait nos trois années de phasage. Dans les communes où l'élagage n'est pas réalisé, nous ferons passer la fibre dans les branches ! Nous allons la tirer, assurément.

J'attire l'attention des propriétaires sur un point : la fibre sera tendue au-dessus des fils téléphoniques. Nous ne la déposerons pas. Cela signifie que si nous incitons à le faire et que si nous voulons avancer sur le sujet, c'est justement pour préserver les gens d'une complexité supplémentaire. J'oppose une réponse négative ferme à ceux qui nous demandent de pouvoir réaliser l'élagage uniquement là où passent les fils. Je rappelle que le sujet, pour nous, ce n'est pas la fibre. Nous cherchons à augmenter de 30 % la longévité des routes et à améliorer la sécurité. Par conséquent, nous élaguerons bien les deux côtés de la route. Je le répète à ceux qui auraient des allégations autres. La sécurité et la longévité sont nos sujets principaux de préoccupation. Sur cet aspect, dans le courrier, un point a malheureusement été mal interprété. Je fais amende honorable à ce propos. Nous nous étions demandé si nous devions insérer dans ce courrier une information sur la limite du domaine public parce que nous supposions d'éventuelles réactions de la part de certains propriétaires. Ceux-ci auraient pu nous opposer le fait que nous leur demandions d'élaguer une surface ne leur appartenant pas. C'est pourquoi le courrier stipule « *emprise théorique du domaine public : haut de fossé, bas de fossé, talus* » et que nous inscrivons « *élagage à la charge des propriétaires riverains* ». Néanmoins, nous n'avons pas dit qu'il fallait élaguer « *comme ça* ». Le courrier n'indique rien de tel. Soyons très clairs sur le sujet. C'est ainsi qu'il a pu être interprété, mais ce n'est pas ce qu'il signifie, y compris sur le plan juridique. Nous avons procédé à de nouvelles vérifications. Je le dis avec précision parce que ceux qui, aujourd'hui, veulent dévier sur le terrain juridique doivent faire attention. Je ne le dis pas sous la forme de la menace comme cela a pu être retraduit dans un indiscret, même si j'ai apprécié cet indiscret parce qu'il permet de remettre les choses à leur place. Le règlement forestier départemental interdit de planter un arbre ou de laisser pousser les arbres dans les bandes de six mètres du bord de la limite. Ainsi, juridiquement, tout propriétaire peut être reconnu responsable des dégradations causées sur la route s'il n'a pas respecté la règle. Les conséquences peuvent donc être importantes. Ainsi, j'appelle à la vigilance parce qu'un certain nombre de propriétaires pourraient prendre des risques en allant sur le terrain juridique. Je ne le dis pas pour la menace, mais pour les prévenir des risques qu'ils

encourraient en engageant une quelconque démarche. Je le dis très tranquillement. Pour ma part, le seul regret que j'exprimerai sur le sujet, c'est sur celui-ci. C'est la raison pour laquelle nous ajouterons sur le prochain courrier un certain nombre d'informations, notamment les préconisations des professionnels de l'UNEP (Union Nationale des Entreprises de Paysage) sur l'égagage pour les propriétaires voulant eux-mêmes élaguer. Un cahier des charges sera rédigé par l'ASAFAC, pour la partie qui restera groupée et par le Département pour l'exécution d'office. Nous mettrons officiellement en place un comité de pilotage, celui-ci étant informel jusqu'à présent. Tel était l'objet de notre discussion avec les élagueurs tout à l'heure.

Pour être clair, je ne cherche pas de « *faux nez vert* ». Jamais personne ne m'a pris pour un écologiste et ce n'est pas le sujet. Je tiens à faire un aparté. J'ai conversé à plusieurs reprises avec le Président de la Société Française d'Arboriculture (SFA) et l'un de ses administrateurs. Par le passé, la SFA avait lancé une première alerte dont la presse s'était fait l'écho. Elle a de nouveau alerté cette semaine et elle a eu la gentillesse, après avoir informé la presse, de nous transmettre ses allégations, et notamment le « *faux nez vert* ». Je vous fais part de ma légère déception sur le sujet. Nous n'avions pas connaissance de l'existence de cette association d'arboristes, celle-ci n'ayant pas de membre en Corrèze. Je ne connaissais pas le métier d'arboriste et je ne savais pas que nous pouvions compter sur ces éminents spécialistes. Cela nous a permis de discuter et d'échanger. Nous avons proposé à cette association d'arboristes de former nos agents. Néanmoins, ils n'ont jamais voulu participer aux formations parce que, en réalité, ils n'ont personne pour le faire. Ainsi, il faut bien distinguer ceux qui s'autoproclament et ceux qui font concrètement, parce qu'il est beaucoup plus facile de lancer de grandes pétitions et de formuler des allégations que de réaliser. Je le dis très tranquillement. Par ailleurs, il conviendrait aussi d'exprimer ces allégations au grand jour plutôt que de multiplier les « clics » sur des pétitions anonymes. Il est aisé de faire en sorte qu'une pétition atteigne des milliers de signatures en une quinzaine de jours. Il suffit d'employer une personne pour qu'elle clique.

Nous souhaitons travailler en toute sérénité. C'est pourquoi, un comité de pilotage sera installé officiellement avec ceux qui veulent réellement travailler. Je l'ai proposé aux élagueurs. Nous nous rencontrerons cet après-midi parce qu'il convient, comme vous le disiez, que nous puissions réécrire assez rapidement aux propriétaires. Nous sommes pour le respect du travail fait selon les règles de l'art, mais nous n'accepterons pas non plus que l'on joue les « Monsieur Plus » sur tous les sujets pour empêcher de faire. Nous ferons. Je préfère aussi le dire très tranquillement.

Je souhaite que les services travaillent pour produire un document didactique permettant de bien reposer l'ensemble du dispositif et que chacun puisse s'y retrouver. Nous disposerons peut-être d'un guide de l'égagage ou d'un guide avec des professionnels des entreprises de paysage qui permettent peut-être de faire en sorte que ceux qui veulent le faire eux-mêmes puissent bénéficier de recommandations. Pour ma part, je n'y suis pas favorable. Je ne voudrais pas que nous encouragions excessivement les propriétaires à le faire eux-mêmes parce que nombreux sont ceux qui ont compris qu'il fallait être radical et aller plus loin que l'égagage. Or, ce n'est pas ce que nous demandons.

Ensuite, pour répondre à ceux qui considèrent que le Département n'a pas compris que les branches et les feuilles allaient repousser, j'indique que la première remarque que ce commentaire m'a inspirée est que l'égagage n'est donc pas si grave que cela, puisque cette nature repoussera. Cela m'amène à répéter des propos que j'ai exprimés de mémoire en septembre dernier : il faudra élaguer durablement à l'image de l'entretien de la route. Nous devons être capables de monter une filière de bois durable pour pouvoir alimenter des chaufferies.

Pour terminer sur le sujet, j'ai répondu à la personne à laquelle Laurence DUMAS et Jean-Claude LEYGNAC faisaient référence lors de la réunion cantonale de Mercœur. Le dispositif d'aide ne sera pas rétroactif. Il sera mis en œuvre de manière transparente dans le cadre d'une comptabilité publique et participera notamment à couvrir une partie des frais de mise en œuvre du dispositif qui garantit à la personne un moindre coût et de la sécurité.

Mme RELIAT – Monsieur le Président, je crois savoir que vous avez demandé aux communes d'appliquer le même dispositif.

M. LE PRESIDENT – Non. Pour être précis, nous avons proposé la mise en place de services aux communes qui souhaitent aller jusqu'au bout et qui sont donc prêtes à utiliser leur pouvoir de police pour faire faire l'élagage d'office quand il ne sera pas réalisé. L'élagage d'office doit être imposé à tous ceux qui n'ont pas voulu le faire et non pas seulement à quelques-uns. Ne pas le faire totalement expose irrémédiablement l'autorité des élus locaux à des contestations. Par conséquent, à partir de l'automne 2018, nous proposerons les services aux communes qui souhaiteront aller courageusement au bout du dispositif et qui voudront, selon les règles de l'art, protéger les arbres remarquables et les alignements d'arbres et faire respecter les sites classés ABF (Architecte des Bâtiments de France). Actuellement un inventaire très précis est réalisé sur le bord des routes. Il ne s'agit plus de croiser les données cadastrales et celles provenant de « CORINE Land Cover ». En l'occurrence, nous sommes sur un linéaire précis et nous connaissons exactement les numéros des parcelles. Une base de données très précise est en train d'être créée au sein du Département. Elle sera très efficace lors de la deuxième et de la troisième phase, mais il faut avancer progressivement. Ainsi, les collectivités qui respecteront ces critères auront la possibilité d'utiliser les services du Département. Nous ne savons pas encore si nous le ferons gratuitement. La décision n'est pas tranchée.

Mme RELIAT – Nous pensions qu'une subvention serait versée, mais apparemment, ce ne sera pas le cas.

M. LE PRESIDENT – Je ne sais pas. Nous devons étudier l'opportunité de le faire en fonction des priorités et des possibilités financières. Néanmoins, ce n'est pas nécessairement prévu ainsi. Nous devons définir une méthode, dans la concertation, et assurer son fonctionnement pour que les collectivités ne rencontrent pas les mêmes effets négatifs que nous avons connus. Pour autant, les communes feront comme elles l'entendent. En tout cas, nous n'arrêterons pas de tirer la fibre à cause des branches. Nous passerons quand même.

Mme RELIAT – Si un problème survient, ce seront donc les riverains qui seront responsables.

M. LE PRESIDENT – Effectivement, si un arbre tombe sur la fibre et que la fibre est coupée, la SPL Nouvelle-Aquitaine enverra la facture au riverain concerné. Je suis très attaché au droit de propriété, mais il existe des droits et des devoirs. C'est aussi pour cette raison que nous souhaitons associer sur les réseaux fibres nos services départementaux, voire les services communaux, pour que nous puissions faire de l'alerte. Il s'agit d'un réseau 100 % public. Cela signifie qu'à l'avenir, s'il constate qu'un arbre penche dangereusement, le maire appellera peut-être plus facilement le riverain pour lui demander d'être vigilant parce que si l'arbre tombe, internet sera coupé dans le village. Nous solliciterons également la vigilance de nos services. Si nos agents, en bouchant des nids-de-poule, constatent un éventuel danger, ils se sentiront peut-être plus concernés. Bernard COMBES souhaite intervenir.

M. COMBES – Je pense que l'analyse de Stéphanie VALLEE permet aussi d'approfondir la question.

M. LE PRESIDENT – Tout à fait.

M. COMBES – La question est complexe. Nous voyons bien que cette décision, au départ très technique, engendre des difficultés de tous ordres, d'application et de compréhension notamment. Comme toute décision politique d'envergure, elle nécessite beaucoup de pédagogie et peut-être un peu d'anticipation avant de la mener parce que finalement, comme disait un politicien connu sur les difficultés : « *les voulez-vous avant, pendant, ou après ?* ». Pour ma part, j'ai bien retenu l'idée que nous les avons éventuellement pendant les trois temps, avec plus ou moins de force et de vigueur, mais il est vrai que, quand ils sont prévus au maximum en amont, ils sont amoindris en aval. S'agissant de l'élagage, j'ai été sensible à l'interpellation des élagueurs à votre rencontre. Ce sont des personnes modérées. Sans parler d'écologie à outrance, nous avons tout de même le souci et le devoir de faire attention à ce patrimoine qui repousse lentement. Pour ce qui me concerne, je voterai positivement, mais j'entends aussi que cette expression soit libre dans l'hémicycle du côté de la gauche.

M. LE PRESIDENT – J’entends bien. Nous progresserons tous ensemble. Si ce type de programme n’est pas réalisé de manière récurrente dans notre pays, c’est aussi parce que personne ne veut prendre ce risque. Nous devons tenir compte des positions des uns et des autres et je salue également la responsabilité des élagueurs et leur positionnement. Il est vrai que ce courrier, et notamment le contenu auquel je faisais référence, peut engendrer l’existence d’une ambiguïté. Néanmoins, ce n’est pas nous qui préconisons cela. Je pense que j’ai bien compris que cela pouvait être le cas. Il conviendra donc d’examiner les choses dans toutes leurs dimensions. Nous nous y emploierons.

Puisqu’il n’y a pas d’autres prises de paroles, je vous propose de le passer au vote.

Qui est pour l’adoption de ce rapport ? ... Qui s’abstient ?... Pas d’abstention. Qui vote contre ? ... Je vous remercie.

*Le rapport n° 204 relatif au programme d’élagage des routes départementales 2018-2021 -
Conventions de partenariat avec la Chambre d’Agriculture de la Corrèze, l’Association Syndicale d’Aménagements
Fonciers Agricoles de la Corrèze (ASAFAC), ENEDIS
est adopté à l’unanimité.*

Nous poursuivons avec le rapport n° 205 sur les aides à l’habitat. Je cède la parole à Florence DUCLOS.

RAPPORT N° 205

EVALUATION DES AIDES À L'HABITAT - PROPOSITION D'ÉVOLUTION

Mme DUCLOS – Merci, Monsieur le Président. Depuis 2015, nous avons donné une nouvelle ambition à la politique départementale de l'habitat avec une volonté d'agir pour l'amélioration du logement des Corrèziens et de soutenir l'activité économique locale.

Après deux années de mise en œuvre, une évaluation globale de notre politique a été réalisée l'an passé afin d'en apprécier les effets et de la réajuster. Le bilan 2017 conforte les constats déjà réalisés en 2016. Ce sont plus de 4 000 appels auprès de notre service Habitat et 800 projets financés pour 2,3 M€ d'aides départementales. Plus de 70 % des dossiers concernent l'accession à la propriété, répartis entre la construction neuve et l'acquisition. En parallèle, une vacance importante de logements perdure en Corrèze, notamment dans nos centres-bourgs et centre-ville.

Nous vous proposons donc des adaptations pour 2018, avec pour objectifs de renforcer notre politique de revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, de favoriser l'accession à la propriété pour les jeunes ménages et de continuer à préserver le bâti ancien que ce soit par le biais de l'accession à la propriété, l'amélioration énergétique, ou la valorisation patrimoniale.

Pour notre dispositif d'aide à l'accession dans le parc privé, cela se traduit par une aide recentrée sur l'acquisition dans l'ancien, c'est-à-dire les bâtis antérieurs à 1980, ce qui rend notre dispositif tout à fait cohérent avec ceux des autres partenaires, et une aide forfaitaire de 2 000 € avec une bonification de 1 000 € pour les jeunes ménages, portant ainsi la subvention à 3 000 €.

En parallèle, nous réaffirmons notre volonté de maintenir les Corrèziens les plus modestes dans des logements de qualité en soutenant les bailleurs sociaux et en privilégiant des projets de rénovation énergétique de logements pour participer à la réduction des charges locatives. Pour ce faire, nous travaillerons, dans le cadre de la préparation du Contrat de Transition Ecologique, à définir de nouveaux dispositifs permettant l'amélioration énergétique en lien avec les organismes bailleurs.

Nous vous proposerons donc très prochainement une évolution de nos aides pour répondre à cet enjeu majeur.

M. LE PRESIDENT – Je donne la parole à Christian BOUZON.

M. BOUZON – Monsieur le Président, dès 2015, la politique de l'habitat s'est inscrite dans la démarche du Conseil Départemental que vous menez. Ce fut une démarche ambitieuse, volontariste et pragmatique, qui a permis d'ailleurs à de nombreux Corrèziens de devenir propriétaires. Il s'agissait de l'un des quatre objectifs que vous vous étiez fixés. J'en conviens et nous en convenons. Après deux ans et demi de mise en œuvre, on peut dire, et vous l'indiquez dans votre rapport, que vous êtes en quelque sorte « victimes de votre succès ». C'est incontestable. Nous serons cependant plus nuancés sur le maintien à domicile et sur l'amélioration énergétique des logements des Corrèziens, dont seulement 31 % des montants engagés ont été utilisés. Je ne reprendrai pas l'ensemble des chiffres de 2017 que vous avez annoncés. Néanmoins, nous pouvons tout de même indiquer avec satisfaction que 465 personnes sont devenues propriétaires en 2017 et ont bénéficié de l'aide de 3 000 € que vous leur avez accordée. Nous pouvons nous en réjouir, à la fois pour elles et pour le secteur du bâtiment.

En lisant les nouvelles orientations de ce rapport pour 2018, on peut s'interroger sur votre nouveau mode de calcul. Les 3 000 € accordés deviennent 2 000 €, et ces 2 000 € peuvent toutefois être bonifiés de 1 000 € si le demandeur a moins de 35 ans ou s'il s'agit d'un couple dont l'âge cumulé ne dépasse pas 70 ans. Je m'interroge tout de même concernant cette réduction. Pourquoi diminuer le montant d'une aide qui convient si bien aux Corrèziens ? Pourquoi ne pas continuer et améliorer le pouvoir d'achat de nos jeunes couples ? Monsieur le Président, a-t-on calculé l'économie que cette diminution rapportera au Département ? Connaît-on d'ailleurs quelle est la proportion de jeunes de moins de 35 ans qui en ont fait la demande ? Ma deuxième interrogation ne porte pas tant sur l'aide qui est accordée aux jeunes couples, mais sur le fait que cette aide est censée aussi inciter ces jeunes couples à s'installer en centre-bourg, dans des maisons de plus de quarante ans. Alors, je comprends, bien sûr, la

politique du Département de vouloir redynamiser les centres-bourgs. Cet objectif est louable. J'en conviens encore une fois. Néanmoins, nous nous rendons compte dans nos communes que les jeunes couples ne sont pas véritablement attirés, momentanément je l'espère, par l'habitat des centres-bourgs, mais qu'ils cherchent plutôt des maisons de conception différente, ouvertes sur un espace vert et pas forcément toute en hauteur. Alors, ce critère d'ancienneté est-il véritablement judicieux ? Enfin, pour terminer, outre la modification des aides à l'installation, l'aide à la rénovation énergétique est-elle, ou sera-t-elle maintenue ?

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Nous ne procéderons pas à des modifications s'agissant de l'aide au maintien à domicile et l'aide concernant l'efficacité énergétique. Nous devons réajuster le dispositif sur lequel nous sommes effectivement quelque peu « victimes de notre succès » et à le recentrer sur deux aspects, pour des questions de pouvoir d'achat justement. C'est toujours compliqué. Tout un chacun a toujours besoin de plus de pouvoir d'achat. Mais en l'occurrence, nous souhaitons élever le pouvoir d'achat de ceux qui en ont le plus besoin. Nous avons donc privilégié les couples jeunes, pour qui l'accession à la propriété est peut-être moins aisée que pour des personnes dont la carrière est bien avancée.

Par ailleurs, s'agissant du bâti ancien, notre volonté ne consiste pas à privilégier les centres-bourgs ou les villes. Le bâti ancien situé en pleine campagne est également éligible. Toutefois, nous avons beaucoup plus de bâtis disponibles antérieurs à 1980 dans les centres-bourgs qu'à l'extérieur. Pour être très clair avec vous dans la discussion, nous avons tout d'abord retenu 1974 comme année de référence parce qu'il s'agit de l'année de la première réglementation thermique. La ville de Tulle s'était calée sur notre dispositif d'aides il y a deux ans afin d'éviter que chaque collectivité ne réinvente de nouvelles méthodes. Cette année, c'est le Département qui se cale sur l'agglomération de Tulle. Elle a choisi 1980 en raison d'enjeux spécifiques. Lors de discussions avec Ana-Maria FERREIRA, nous avons proposé 1980 pour éviter d'ajouter de la complexité au dispositif. C'est l'unique raison. Sinon, nous serions plutôt restés à 1974, qui est l'année de la première réglementation thermique, pour souligner que l'on verse aussi cette aide à l'accession à la propriété, mais à des gens qui ont besoin de faire des efforts sur le plan thermique.

Nous n'avons pas prévu de réaliser des économies en fonctionnement sur le montant global de l'aide. Nous ne procéderons pas à la diminution de l'aide aux bâtiments. Comme je l'indiquais en début de séance l'idée serait peut-être de repositionner le delta sur une aide à la rénovation thermique et peut-être sur le logement social. Il ne s'agit donc pas de faire des économies globales pour le Département. Il s'agit davantage de réorientation. Telle est l'idée qui prévaut à la décision. Alors après, cela peut être discuté, mais c'était pour communiquer la genèse de l'histoire. J'en profite pour remercier Najat DELDOULI et Florence DUCLOS qui, avec les services, font un travail colossal en la matière.

La parole est donnée à Roger CHASSAGNARD.

M. CHASSAGNARD – Dans le droit fil de ce que j'ai annoncé ce matin, il serait bienvenu de privilégier l'isolation par l'extérieur des logements sociaux, car elle permet de requalifier le patrimoine, et donc de le rendre plus attractif, mais aussi de réduire les additions ou les multiplications au niveau énergétique de chaque locataire.

M. LE PRÉSIDENT – Ce point pourrait faire partie de la discussion de l'aide qui pourrait être mise en place. Pour être parfaitement complets par rapport à l'interrogation de Christian BOUZON sur ce que cela donnera réellement, nous ne le savons pas trop parce qu'il n'est pas aisé d'anticiper le type de logement. Nous nous laissons un peu de temps pour obtenir cette lisibilité, ce qui nous permettra de déterminer précisément l'enveloppe dont nous disposons pour caler une aide sur l'amélioration énergétique.

Qui est pour l'adoption de ce rapport ? ... Qui s'abstient ? ... Qui vote contre ? ... Pas d'avis contraire. Je vous remercie.

*Le rapport n° 205 relatif à l'évaluation des aides à l'habitat - Proposition d'évolution
est adopté par 26 voix pour et 12 abstentions.*

Nous passons ensuite au rapport n° 206 consacré au développement durable et présenté par Laurence DUMAS.

RAPPORT N° 206

RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
2017-2018

Mme DUMAS – Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre de cette séance de débat d'orientations budgétaires, il nous appartient de présenter le bilan et les avancées réalisées par notre collectivité en matière de développement durable. Ce rapport s'articule autour de cinq grands axes du développement durable à savoir :

- La lutte contre le changement climatique avec la modernisation de notre flotte automobile ou la rénovation énergétique de nos bâtiments ;
- La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources, notamment à travers notre politique départementale de l'eau et de protection des milieux naturels ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains à travers l'ensemble de nos politiques de solidarité pour le bien vivre ensemble des Corrégiens ;
- La cohésion et la solidarité entre les territoires que nous développons à travers toutes nos politiques territoriales, notamment l'aide aux collectivités ;
- L'instauration de modes de production et de consommation responsables que nous pratiquons notamment avec notre démarche de commande publique responsable.

Au-delà de ces cinq axes, il nous appartient de rappeler les éléments de la démarche de développement durable avec la participation des acteurs et des citoyens, tout à fait d'actualité avec les réunions cantonales et le budget participatif, l'organisation du pilotage et la transversalité qui font l'organisation de nos services, le dispositif d'évaluation partagée que nous conduisons sur nombre de nos politiques départementales et la stratégie d'amélioration continue qui est mise en œuvre pour améliorer la qualité du service aux Corrégiens.

Pour conclure, je vous rappelle que la Corrèze est l'un des deux territoires retenus par l'Etat pour expérimenter un Contrat de Transition Ecologique sur lequel nous travaillons actuellement et qui s'inscrira donc pleinement dans notre politique de développement durable.

Merci.

M. LE PRESIDENT – Merci. Il faut prendre acte me semble-t-il. Ainsi, nous donnons acte collectivement.

Acte est donné sur le rapport n° 206 ayant trait à la situation de la Collectivité en matière de Développement Durable 2017-2018.

Nous abordons désormais les rapports de la Commission « Cohésion Sociale », en commençant par le rapport n° 101 sur l'élaboration du nouveau Schéma Départemental de l'Autonomie. Je donne la parole à Sandrine MAURIN.

RAPPORT N° 101

ELABORATION DU NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE 2018-2022 :
OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

Mme MAURIN – Notre Département conduit une politique active en faveur des personnes en perte d'autonomie dont les objectifs et actions sont retracés dans notre schéma départemental. Le dernier a pris fin en 2016. Aujourd'hui, nous vous proposons de lancer l'élaboration d'un nouveau schéma pour la période 2018-2022. Ce lancement a été retardé notamment par la loi « Adaptation à la Société au Vieillessement » mise en application en 2016 et qui a largement mobilisé nos services sur de nombreux volets ces deux dernières années : réforme de l'APA, conférence des financeurs, Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, etc. Nous souhaitons faire de ce schéma un véritable plan stratégique et opérationnel à la fois fondateur et novateur :

- Fondateur, car il devra incarner notre volonté de repenser notre modèle social, seul moyen de le conforter et de le préserver ;
- Novateur, car nous souhaitons développer une méthodologie participative et représentative, plaçant les citoyens et les usagers au cœur de la construction du plan d'actions.

Les enjeux qui nous attendent sont nombreux. Nous devons notamment inventer le modèle social du maintien à domicile de demain, mais aussi créer des structures alternatives aux établissements, c'est-à-dire une offre entre le maintien à domicile et l'institutionnalisation, ou encore prévenir la perte d'autonomie et adapter la réponse institutionnelle aux attentes et parcours de vie des personnes handicapées notamment en diversifiant les modes de prise en charge.

S'agissant de la méthodologie, une large concertation sera conduite cette année à travers trois niveaux d'instance : le comité de pilotage, les deux comités techniques dédiés aux personnes âgées et aux personnes handicapées, et des groupes de travail thématiques. Cette concertation donnera lieu à un diagnostic partagé et réaliste qui permettra de décliner des orientations et d'établir un plan d'actions opérationnel et finançable.

Nous avons présenté ce projet le 5 février dernier au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie qui prendra d'ailleurs toute sa place dans les différentes instances.

Merci.

M. LE PRESIDENT – Annick TAYSSE souhaite intervenir.

Mme TAYSSE – Merci, Monsieur le Président. Je souhaiterais attirer votre attention sur les instances, et en particulier sur la ressource considérable que représentent les 80 personnes ressources des instances corréziennes. Ces personnes exercent une mission complexe qui requiert beaucoup de polyvalence, des qualités d'accueil et d'écoute d'un public fragile, des qualités relationnelles avec la multiplicité des partenaires, des compétences techniques, administratives, juridiques et comptables, informatiques et organisationnelles, toutes des compétences étant adossées à une parfaite connaissance du champ social et de ses acteurs.

Ces personnes ressources qui maillent le territoire au plus près des publics fragiles n'ont ni le statut ni la sécurité des agents de la Collectivité. Pour autant, les 80 salariés des instances sont aujourd'hui sous la tutelle directe du Conseil Départemental qui se fonde en cela sur le vieil adage selon lequel les payeurs sont les décideurs.

Je voudrais, par ailleurs, vous réassurer de l'engagement total de ces personnels et de l'adhésion des administrateurs des instances au choix fondateur qui vise à placer aujourd'hui la coordination au cœur des missions des instances. Les personnes ressources, tout comme les administrateurs, en perçoivent le sens, l'intérêt pour l'utilisateur et les retombées en matière de rayonnement des instances de cette priorité affirmée.

Cependant, la nouvelle gouvernance verticale compromet la réussite de ce projet collectif et ce, pour deux raisons sur lesquelles je souhaiterais revenir :

- La surestimation des objectifs chiffrés en matière de coordination en particulier, auxquels s'ajoute la lourdeur des outils de suivi dématérialisés qui compromettent directement l'atteinte des objectifs définis ;
- La conséquence directe de ce choix qui expose les instances à des pénalités financières qui engendreraient, dans le pire des cas pour les instances qui n'ont pas de fonds de roulement et de trésorerie, une réduction du temps de travail de leurs salariés.

C'est pourquoi, afin d'optimiser l'efficacité de l'action quotidienne des professionnels que sont ces personnes ressources au sein des instances, nous sollicitons la levée de cette pression et un ajustement des objectifs au regard du principe de réalité. Nous suggérons, par ailleurs, une meilleure collaboration entre les services de la Collectivité et les instances.

A ce titre, je vais livrer plusieurs exemples. Il serait souhaitable que les données transmises soient véritablement efficaces. Je prends pour exemple la liste des bénéficiaires APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) qui a été communiquée en début d'année sans aucune coordonnée téléphonique, ce qui a nécessité plusieurs jours de travail pour les mettre à jour. Je prends également pour exemple la communication nécessaire et en temps réel du suivi des bénéficiaires réalisé par la Collectivité afin d'éviter l'empilement des visites, toujours mal perçu par les usagers. Je signale, par ailleurs, l'ennui occasionné par la méconnaissance des situations professionnelles à risque. Dernièrement, l'une des salariées de mon instance a été exposée à des menaces verbales et physiques au sein d'un foyer émises par le fils d'une personne âgée, diagnostiqué comme schizophrène. Lorsqu'elle a pris contact avec les assistantes sociales du Conseil Départemental, on lui a confirmé qu'un travailleur social avait déjà été mis en danger auparavant au sein du même foyer et qu'il avait dû fuir précipitamment le domicile pour échapper à la menace. Par conséquent, il serait pertinent de partager l'information en temps et en heure lors de la survenance de telles situations, celles-ci ne devant pas être très fréquentes d'ailleurs, pour pouvoir se protéger et éventuellement prévoir le déplacement de deux personnes.

Par ailleurs, j'ai relevé un autre exemple sur le plan d'une meilleure communication entre les services du Conseil Départemental et les instances. Il s'agit du respect du pouvoir de décision des instances en matière d'ouverture de nouveaux dossiers mandataires. Nous avons relevé une situation où l'instance qui, pour des raisons objectives n'avait pas souhaité ouvrir un nouveau dossier pour la personne qui l'a sollicitée, s'est vue obligée de le faire sous la pression du Conseil Départemental. Nous considérons que cette situation n'est pas tout à fait normale.

M. LE PRESIDENT – Ces cas sont-ils nombreux ?

Mme TAYSSE – J'ai relevé une situation.

M. LE PRESIDENT – D'accord.

Mme TAYSSE – Pour résumer mon intervention, nous croyons bien plus aux vertus de l'écoute et de l'entraide qu'à un management fondé sur la « *carotte et le bâton* », qui affiche rapidement ses limites.

M. LE PRESIDENT – Sur ce sujet, je pense que vous avez vous-même répondu à la question que vous posez. Comme vous l'indiquez, le Département livre une feuille de route. Oui, il s'agit effectivement d'une feuille de route. Pour nous, il ne s'agit pas d'une gouvernance verticale. La feuille de route définit les objectifs vers lesquels tendre. Nos Instances de Coordination de l'Autonomie étaient en train de dériver vers une forme d'autofonctionnement sans véritablement se coordonner. Or, la coordination était l'un de nos points forts. Vous indiquez ne pas remettre en cause cet aspect. Nous sommes complètement d'accord.

L'État, à qui est pourtant reproché le manque de personnels soignants au sein de nombreux établissements hospitaliers et d'EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), a d'ailleurs généralisé un dispositif PAERPA (Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie), pour lequel il a trouvé les moyens permettant de recruter huit infirmières diplômées d'État. Je souligne donc au passage que l'ARS (Agence Régionale de Santé), qui indique ne pas pouvoir financer des postes au sein des urgences ou des EHPAD, trouve en revanche les moyens

pour assurer un travail qui fait doublon avec ce que devraient faire les Instances de Coordination de l'Autonomie. J'attire votre attention à ce sujet parce que la nature a horreur du vide. Mettre en place ce dispositif PAERPA en Corrèze n'est pas une décision prise par hasard, puisqu'il s'agit du seul endroit où existent des Instances de Coordination de l'Autonomie. Celles-ci sont étudiées de très près, parce que certaines personnes ont envie d'y mettre un terme. Elles mettent en place des moyens pour parvenir, avec certains logiciels et des systèmes, à vider les instances de leur sens.

S'agissant du travail que nous réalisons avec les instances, comme je vous l'ai déjà annoncé à plusieurs reprises, les sujets que vous abordez sont des sujets que nous devons traiter.

Nous devons programmer une nouvelle réunion de travail avec les instances pour traiter ces aspects. S'agissant de l'obligation concernant un nouveau dossier mandataire, il n'en est évidemment pas question. Le Département a d'ailleurs la capacité de le faire auprès des SAD (Services d'Aide à Domicile), ceux-ci ayant notamment été sectorisés pour cette raison. Ainsi, le faire auprès des instances irait à l'encontre de la politique que nous conduisons. Toutefois, cela signifie également que nous ne sommes pas opposés à ce que les services mandataires perdurent. Ainsi, ce que j'exprime ici, c'est notre souhait d'apporter plus de méthode pour que cela puisse faire mouvement. Le fait de rendre visite à plusieurs reprises par an à 6 % des personnes pouvant rencontrer des problèmes d'autonomie et de mettre en place une relation avec l'ensemble des Instances de Coordination de l'Autonomie, ne choque pas les personnes qui ont déjà atteint un contingent de 8 %. En revanche, ce n'est pas le cas pour celles qui sont à 3 %. Dépenser 2,5 ou 2,7 M€ de la Collectivité pour cet accompagnement n'est pas neutre. Dans certaines villes, ce sont les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) qui prennent le relais. Ils assurent et financent cet accompagnement, et ce, de manière conséquente. Sur ce plan, nous avons donc un devoir de solidarité avec le reste du tissu rural. En finançant, le Département est en droit d'attendre quelques retours.

Je suis ouvert pour que nous puissions étudier les sujets posant des difficultés, mais il convient de faire mouvement. Si nous ne faisons pas mouvement, l'avenir de nos instances sera compromis. Je partage les propos tenus à l'endroit des 80 personnes qui travaillent dans l'ensemble des instances. J'ai effectivement le sentiment qu'elles partagent l'objectif, ce qui s'avère être une réelle source de satisfaction. Néanmoins, nous devons leur apporter plus de méthode et de soutien. Il s'agit peut-être de la différence entre verticalité et soutien à des personnes pouvant être en souffrance, même si elles partagent l'objectif dans sa mise en œuvre. Selon moi, le problème se situe à ce niveau. Nous avons discuté à ce sujet avec Pascale dernièrement. Il est nécessaire de trouver le dosage équilibré : c'est la volonté qui est la nôtre. Il convient de la mettre en musique de manière efficiente et partagée avec les services. Il ne s'agit pas, pour le Département, de décider des directives qu'il faudrait rigoureusement suivre, mais de trouver comment faire évoluer certaines procédures ou modes de fonctionnement pour être en appui des personnes qui éprouvent des difficultés. Nous devons y parvenir.

Enfin, s'agissant des coordinatrices, je pense que la situation est globalement satisfaisante. Toutefois, s'il existe des sujets qui mériteraient d'évoluer, je suis enclin à les examiner. Par ailleurs, je répète les propos tenus en Commission Permanente et en réunion cantonale, notamment sur les périmètres. S'il convient d'attendre une année supplémentaire pour que tout se façonne, nous attendrons une année de plus. Nous ne mettrons pas le couperet pour mettre le couperet. Néanmoins, il ne faut pas que cela devienne un prétexte pour ne rien faire. Les discussions doivent s'ouvrir. Tel est le cas en ce moment à Brive. Ces échanges ont eu au moins le mérite de poser les bases. Les réponses ne sont pas encore clairement apportées. Chacun est encore un peu installé dans ses conservatismes. Toutefois, nous observons l'actionnement du mouvement. Frédéric SOULIER et Jean-Pierre TRONCHE, Président du CCAS, m'ont adressé un courrier où figurent des conclusions dans lesquelles ils semblent ouverts. On perçoit que le changement est quelque peu compliqué, mais que chacun a bien compris les enjeux et est ouvert pour travailler. Par conséquent, s'il convient de travailler encore à la mise en place en 2018, nous le ferons. Nous devons atteindre l'objectif fixé. Il ne faut pas être sclérosé. Nous ne cherchons pas à faire des économies sur le sujet. Que l'on soit clair à ce sujet : 150 000 € supplémentaires ont tout de même été dépensés. Vous l'avez indiqué. Vous avez vous-mêmes monté la méthode de calcul avec les collègues afin de définir les modalités de répartition.

Mme BOUCHETEIL – Je confirme les propos de Madame TAYSSE concernant la polyvalence des missions du personnel. Tout en étant des gestionnaires, les personnels assurent l'accompagnement social, un travail de détection et un travail de contrôle des APA. Je pense que tout le monde était unanime sur le fait de recentrer les missions sur la coordination. Cette décision est plutôt bien perçue par nos salariés. Je rappelle que les instances fonctionnent généralement avec un salarié ou, comme c'est le cas par exemple dans mon instance, avec 1,5 salarié. Un regroupement est d'ailleurs envisagé avec l'instance de Corrèze. S'agissant du contrôle des APA, j'ai rencontré la

même problématique que Madame TAYSSE. Effectivement, des fichiers nous ont été adressés, mais sans les coordonnées. Par conséquent, la salariée de l'instance a passé du temps à chercher ces coordonnées. Nous constatons également des problèmes sur le plan de l'accueil chez des bénéficiaires. Il arrive régulièrement que les familles vivent très mal les contrôles inopinés. Je suis assez d'accord avec Madame TAYSSE : il convient que 2018 soit plutôt une année transitoire, en raison des nombreux objectifs poursuivis. Tout est en train de se mettre en place et ce n'est pas tant une question d'atteindre ou non les chiffres. On demande énormément de choses aux personnels des instances. Nous atteindrons les chiffres demandés et nous ferons la coordination, mais il faut tout de même une année transitoire avec la mise en place du service mandataire annexe. Effectivement, nous essayons de nous recentrer sur la coordination en assurant le mandataire comme nous le faisons, mais nous ne prenons plus de nouvelles personnes, car la salariée ne peut plus tout faire. Elle ne peut plus à la fois assurer totalement le mandataire et totalement la coordination. Il m'a également été demandé pourquoi nous ne prenons pas certains cas, et nous avons parfois été pressés de les prendre malgré tout. Par conséquent, je souhaiterais que ce choix puisse encore nous appartenir. Si l'on se dirige uniquement sur la coordination, quand je n'ai qu'une seule personne disponible, je privilégie moins le mandataire. En tout cas, je ne prends plus de nouveaux dossiers.

Enfin, par rapport à la pression des chiffres, il nous est dorénavant demandé de remplir un cahier au fur et à mesure des visites. Ainsi, on nous en demande toujours plus. Il faudrait comptabiliser le temps passé à remplir tous ces fichiers. Effectivement, la coordination et le fait de recentrer les missions sont plutôt bien perçus. Pour autant, il devient complexe, pour une seule personne, de parvenir à tout effectuer. Par conséquent, il convient que 2018 soit une année plutôt transitoire et qu'elle soit consacrée à la mise en place. Cela ne nous empêchera pas de réaliser la coordination et d'essayer de le faire de manière optimale en fonction de la disponibilité et du temps imparti.

Enfin, j'ajoute qu'il ne nous est pas demandé un taux de 6 % de personnes en perte d'autonomie, mais un taux de 6 % de personnes de plus de 60 ans. Or, il existe tout de même un décalage, parce que la moyenne d'âge de notre public se situe plutôt à 75 ans et non à 60 ans. Si l'on prend le seuil des personnes de plus de 60 ans, la perte d'autonomie est tout de même plus limitée et ne correspond pas tout à fait à la réalité observée du public que nous accueillons et que nous accompagnons.

Merci.

M. LE PRESIDENT – Très bien. Annick TAYSSE, voulez-vous ajouter un commentaire ?

Mme TAYSSE – Par rapport aux chiffres que nous avons annoncés et qui sont avancés dans les feuilles de route, je m'appuie sur le volume de coordination qui était assuré par l'Association AIADPA (Association Intercantonale d'Aide à Domicile pour Personnes Agées), quand la coordination ne faisait pas partie intégrante des missions des instances comme elle peut l'être actuellement.

M. LE PRESIDENT – Ce n'est pas qu'elle n'en faisait pas partie, mais on a dérivé à tel point que l'on ne l'assurait plus. Il convient tout de même de remettre les choses à leur place : je ne suis pas à l'origine du terme « Instance de Coordination de l'Autonomie ».

Mme TAYSSE – Toujours est-il que sur les quatre cantons, « Tulle ville » et « Tulle rural », à l'époque où la coordination était majoritairement assurée par l'Association AIADPA, on assurait le suivi de 252 personnes. Nous en comptons aujourd'hui 269 et ce, uniquement pour la ville de Tulle intramuros. Par conséquent, j'estime qu'il existe tout de même un surdimensionnement de l'objectif chiffré. Soyez assuré que nous avons bien entendu l'objectif et la priorité, que nous y adhérons, et que le mouvement est lancé. Il serait dommage de couper cet élan en plein vol, par des sanctions éventuelles à venir, alors que tout le monde est engagé et qu'il faut simplement peut-être se donner un peu plus de temps.

M. LE PRESIDENT – Je suis ravi que l'on puisse aborder les Instances de Coordination de l'Autonomie, parce que nous n'en parlions plus depuis très longtemps. Par ailleurs, vous devez entendre que vous adoptez une posture dans laquelle « *vous criez avant d'avoir mal* ». J'entends, mais je ne sais plus comment vous le dire. Il s'agit de la troisième séance où je tiens le même discours. J'entends votre posture, mais la question concerne des sanctions éventuelles. Cependant, nous poursuivons un objectif. A partir du moment où les gens font mouvement et bougent... Alors, autant, à certains endroits, la question de la taille se posera. Nous étudierons alors la question de la taille. A

d'autres endroits, comme vient de l'exprimer Emilie BOUCHETEIL, la fusion devrait permettre de régler une partie des difficultés. Tous les cas seront traités.

Je vous informe du récent recrutement d'une coordinatrice supplémentaire. Au-delà de son appui, je pense que son regard neuf permettra peut-être également de prendre les choses différemment pour atteindre l'objectif.

Toutefois, il n'est pas question, surtout dans cette période où existe un besoin crucial d'accompagnement de l'ensemble des personnes en perte d'autonomie, de laisser une instance sur le bord de la route. Soyez rassurée sur ce sujet. S'il faut que 2018 soit une année de transition, nous ferons en sorte que 2018 soit une année de transition. Il n'existe pas de difficulté à ce sujet. Nous devons parvenir à tout mettre en œuvre tranquillement.

Souhaitez-vous formuler d'autres remarques sur ce rapport ?

Un courrier sera adressé pour désigner les personnes participant aux groupes de travail prévus dans le cadre de l'élaboration du schéma.

Qui est pour l'adoption de ce rapport ? ... Qui s'abstient ? ... Qui vote contre ? ... Nous comptons vingt-neuf voix « pour » et une voix « contre ». Les autres votants s'abstiennent. Je vous remercie.

*Le rapport n° 101 relatif à l'élaboration du nouveau Schéma Départemental de l'Autonomie 2018-2022 :
objectifs et méthodologie
est adopté par 29 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions.*

Nous passons au rapport n° 102 consacré au Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques.

RAPPORT N° 102

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES
2018-2021
AIDES AUX STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE POUR 2018

M. COLASSON – Merci, Monsieur le Président. Comme vous le savez, l'enseignement artistique représente un enjeu fort en matière d'égalité d'accès à la culture, en particulier pour nos territoires ruraux. C'est la raison pour laquelle nous continuons à placer l'enseignement artistique au cœur du projet culturel des territoires avec deux objectifs majeurs que vous connaissez, mais que je rappelle :

- Permettre l'égalité d'accès des élèves aux enseignements initiaux : danse, musique, théâtre et chant ;
- Assurer un développement équilibré des enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire corrézien en soutenant particulièrement l'enseignement artistique en milieu rural.

Actuellement, onze structures d'enseignement artistique, dont trois écoles-centre, sont implantées sur dix-huit communes. Elles maillent le territoire corrézien et offrent des enseignements de qualité autour de la musique, de la danse, du théâtre et du chant. Le dynamisme de ce réseau donne à la Corrèze une vraie richesse culturelle. Si, d'un point de vue purement réglementaire, le financement de ces structures n'incombe pas *stricto sensu* à notre Collectivité, nous sommes cependant fortement impliqués depuis 1999 dans le soutien aux conservatoires et écoles de musique, aux côtés des municipalités afin d'encourager les pratiques artistiques.

Lors de la séance plénière du 10 novembre dernier, après une longue période de concertation avec les acteurs de terrain, nous avons voté le nouveau Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques. Celui-ci est arrêté pour une période de cinq ans. Parmi les différentes actions prévues cette année, figure la révision des critères d'attribution des aides départementales. Les nouveaux critères de financement font actuellement l'objet d'une large concertation avec les structures d'enseignement artistique. Le résultat de ce travail sera soumis à votre approbation lors d'une prochaine séance plénière.

En attendant l'élaboration définitive de ces critères et leur mise en application prévue pour l'an prochain, je vous propose d'accorder aux conservatoires et écoles de musique une subvention d'un montant total de 403 950 € pour cette année. Vous trouverez la ventilation des aides dans la délibération. Comme vous pourrez le constater, ces aides sont sanctuarisées. Il existe une exception. Elle concerne Treignac où, en accord avec le Directeur, Bernard RUAL, nous avons passé la subvention à 5 000 €, alors qu'elle s'élevait à 7 000 € au total l'année dernière, puisque nous avons ajouté 3 500 €.

Je vous propose de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

M. LE PRÉSIDENT – Qui est pour l'adoption de ce rapport ? ... Qui s'abstient ? ... Qui vote contre ? ... Pas d'abstention. Pas d'avis contraire. Je vous remercie.

Le rapport n° 102 relatif au Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques 2018-2021 - Aides aux structures d'enseignement artistique pour 2018 est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 103 consacré au partenariat avec l'ODCV. Je donne la parole à Gilbert ROUHAUD.

RAPPORT N° 103

**PARTENARIAT AVEC L'ODCV -
CONVENTION : 2018-2019-2020-2021**

M. ROUHAUD – Le partenariat historique ente le Département et l'ODCV (Oeuvre Départementale des Centres de Vacances) permet de proposer, à un nombre croissant de familles et d'enfants, des offres de séjours diversifiés et de qualité à un coût accessible. Dans un souci d'optimisation de la gestion de nos sites, l'ODCV assure la gestion des centres de vacances des « Chalets des Aiguilles » à Chamonix, et de « La Martière » sur l'Île d'Oléron. Elle travaille également en partenariat avec « l'Espace 1 000 sources » à Bugeat.

La convention 2015-2017 s'est achevée sur des perspectives très positives. 2 300 enfants ont profité des différentes prestations proposées, soit une augmentation de 11 % des effectifs en trois ans. Une nouvelle répartition de l'enveloppe budgétaire a permis de financer sur Oléron et à Chamonix. Le nouveau partenariat avec « l'Espace 1 000 sources » a permis de générer un chiffre d'affaires proche de 100 000 €. 350 enfants ont profité des actions à Bugeat en 2017. Pour la période 2018-2021, la nouvelle convention de partenariat renouvelle les financements départementaux et précise les objectifs en termes d'offres de séjour, de fréquentation et de propositions d'activités.

Avec un financement annuel de 328 000 €, nous souhaitons que l'ODCV s'inscrive dans une réelle dynamique de développement de nouvelles offres de séjours adaptées aux Corrégiens et s'attache à optimiser au mieux les sites dont elle est gestionnaire. Pour 2018, l'enveloppe financière serait répartie en fonction du plan départemental des classes de découverte pour 205 000 €, le plan classes d'intégration de sixièmes pour 62 000 €, les séjours « jeunes » et « familles » pour 61 000 €, dont 6 000 € pour l'accompagnement d'un projet « sport et santé » conduit avec l'ARS.

M. LE PRESIDENT – Qui est pour l'adoption de ce rapport ? ... Qui s'abstient ? ... Deux abstentions. Qui vote contre ? ... Pas d'avis contraire. Je vous remercie.

*Le rapport n° 103 relatif au partenariat avec l'ODCV - Convention : 2018-2019-2020-2021
est adopté par 26 voix pour et 2 abstentions.*

Nous allons passer au dernier rapport de l'ordre du jour. Lilith PITTMAN présente le rapport n° 104 consacré au Programme d'actions pour les Journées Européennes du Patrimoine.

RAPPORT N° 104

PROGRAMME D' ACTIONS POUR LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2018

Mme PITTMAN – Merci, Monsieur le Président. Sous l'impulsion de son Président de l'époque, Jacques CHIRAC, la Corrèze est devenue un Département exemplaire sur le plan de la sauvegarde de son patrimoine. Elle se distingue depuis par un important soutien financier à la restauration des édifices non protégés au titre des monuments historiques, engagement qui témoigne d'un souci constant de préservation de notre patrimoine et de notre histoire.

Entre 1970 et 2017, ce sont près de 70 M€ de subventions qui ont été alloués aux communes par le Département au titre du patrimoine, sauvant ainsi de nombreux édifices ou d'objets menacés de disparition. Forts de cet héritage, nous nous employons à poursuivre cette politique volontariste tout en développant des actions de valorisation et ce, notamment, dans le cadre des journées européennes du patrimoine, très plébiscitées par les Corrèziens. Pour autant, un nombre encore trop faible de communes propose une animation à cette occasion. Aussi, nous souhaitons créer une véritable dynamique de valorisation et de découverte du patrimoine corrézien à travers un programme d'actions ambitieux permettant :

- d'encourager les communes à proposer des animations ;
- de sensibiliser au patrimoine un public plus varié (familles, groupes, jeunes) ;
- de conforter l'image de la Corrèze, terre de culture, en révélant aux yeux du public l'action continue du Département en termes de conservation.

A l'occasion de la 35^{ème} édition des Journées Européennes du Patrimoine qui se dérouleront les 15 et 16 septembre 2018 sur le thème de l'art du partage, nous partagerons donc notre envie de mettre en valeur la richesse patrimoniale de nos territoires à travers un dispositif innovant alliant :

- un accompagnement des communes à la mise en place d'animations ;
- des actions d'animation des sites départementaux ;
- des actions de découverte du patrimoine corrézien par le biais d'outils numériques, avec notamment la création d'un rallye historique virtuel sur le site du Département, forme de jeu-concours qui permettra aux participants de découvrir le patrimoine et l'histoire de la Corrèze.

M. LE PRESIDENT – Qui est pour l'adoption de cette délibération ? ... Qui vote contre ? ... Qui s'abstient ? ...
Je vous remercie.

*Le rapport n° 104 relatif au programme d'actions pour les Journées Européennes du Patrimoine 2018
est adopté à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

